29e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 4 9465 24 JANVIER 1907

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

L'Encyclique du 6 janvier 1907

ANALYSE

Pie X vient de parler une troisième fois [1]. Deux raisons principalement demandaient ce nouvel acte de sa part : une deuxième loi sur le culte venait d'être publiée [2], et les ministres avaient du haut de la tribune lancé contre le Pape des calomnies qu'il importait de réfuter.

L'Encyclique est datée du jour de l'Epiphanie. Elle est adressée aux Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, au Clergé et au Peuple Français.

On y distingue aisément quatre parties.

Dans la première, le Pape exprime les sentiments que lui inspirent les événements qui se précipitent dans notre pays.

Dans la seconde, il réfute trois calomnies des ministres et de la presse.

Dans la troisième, il condamne la nouvelle loi sur le culte.

Dans la quatrième, il en appelle à l'histoire : elle reconnaîtra qu'il a accompli son devoir.

I. — Les événements sont pour Pie X une cause de tristesse et lui inspirent une profonde compassion. Mais ils lui ont aussi procuré une précieuse consolation par le magnifique spectacle de l'inviolable attachement des catholiques au Souverain Pontife et de leur profonde union dans la lutte où est attaquée, non seulement la foi chrétienne, mais encore toute croyance surnaturelle.

La lutte sera acharnée et sans répit. Le gage de la victoire sera l'union de tous les catholiques entre eux et avec le Siège Apostolique. Nos ennemis le comprennent : c'est pourquoi ils ont tout mis en œuvre pour rompre cette union.

II. — C'est dans ce but qu'ils ont en dernier lieu lancé, du haut de la tribune et dans la presse, des accusations calomnieuses contre le Pape.

1re Calomnie : « L'Eglise cherche à susciter la guerre religieuse en France et elle y appelle de tous ses vœux la persécution violente. »

a) L'Eglise ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en répudiant sa mission, qui est de procurer la paix aux hommes. Si la paix est troublée en France, tout le monde sait que c'est le fait des ennemis de l'Eglise : voilà vingt-cinq ans qu'ils l'ont mise dans la nécessité de la subir.

b) La persécution violente, l'Eglise sait la supporter ; mais c'est un mal, ce sont des souffrances qu'elle ne désirera jamais. On la lui inflige déjà, comme le prouvent les violences tout dernièrement exercées contre les évêques, contre les séminaires et contre le clergé.

2e Calomnie : « L'Eglise a abandonné les biens ecclésiastiques. »

Elle ne pouvait pas abandonner ces biens, patrimoine des pauvres et des défunts, ressources nécessaires pour l'exercice du culte, pour l'entretien des églises, pour la formation de ses clercs, pour la subsistance de ses ministres.

En fait, elle ne les a pas abandonnés : on les lui a pris. On l'a ensuite mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa divine constitution. Elle ne pouvait accepter ce dernier parti : on l'a entièrement spoliée. Dire qu'elle a abandonné elle-même ses biens, c'est ajouter la dérision à la spoliation.

Pie X renouvelle ici l'exposé des raisons qui ne lui permettaient pas d'accepter les associations cultuelles.

3e Calomnie : « Le Pape est de parti pris ; il est inconséquent en refusant de tolérer en France ce qui est toléré en Allemagne. »

Pie X répond de nouveau que les conditions ne sont pas les mêmes. En Allemagne la loi reconnaît la hiérarchie ecclésiastique et les droits de l'Eglise.

En France, la loi les méconnaît, dans la formation des associations cultuelles. La déclaration qu'on exigeait pour l'exercice du culte était liée à

[1] Les deux Encycliques précédentes sont datées du 11 février et du 10 août 1906 (Voir *Ami* 1906, p. 177 et 737).

[2] La loi du 2 janvier 1907.

une disposition qui ne faisait du prêtre dans son église qu'un simple occupant, sans titre juridique, sans aucun droit d'administration, lui créant une situation si humiliée et si vague qu'elle ne pouvait être acceptée.

III. — La loi du 2 janvier ne saurait l'être davantage.

En ce qui regarde les biens, c'est une loi de spoliation.

Au point de vue de l'exercice du culte, elle organise l'anarchie, l'incertitude, l'arbitraire ; elle impose de lourdes charges en limitant d'une façon draconienne les ressources pour y faire face.

Cette loi aggrave la loi de Séparation. Le Pape ne peut que la réprouver.

L'imprécision et l'ambiguïté de ses articles a pour but de déguiser aux yeux du peuple le but poursuivi qui est de déchristianiser la France : preuve que cette entreprise n'a rien de populaire.

IV. — Les ennemis de l'Eglise veulent faire tomber les responsabilités sur le Pape. L'histoire dira que Pie X a accompli son devoir comme tout autre Pape l'aurait fait ; qu'il a lutté pour l'Eglise de France, en défendant le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et sa liberté ; que, sûr de la magnanimité des Français, il a rappelé au monde que l'homme ici-bas doit nourrir des préoccupations plus hautes que les contingences périssables de cette vie, et que la joie de l'âme humaine, sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte et, par là-même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Le Pape termine en accordant sa bénédiction comme « présage de l'accalmie qui suivra la tempête, Nous en avons, dit-il, la ferme espérance. »

Nous savons qu'il a plusieurs fois, en audiences particulières, exprimé cette « ferme espérance. » Que ce mot nous reste pour nous encourager à faire, malgré tout, notre devoir.

F. P.

A NOS VÉNÉRÉS FRÈRES LES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE FRANÇAIS,

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES
BIEN-AIMÉS FILS

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

PREMIÈRE PARTIE : LES SENTIMENTS DU PAPE [1]

Une fois encore les graves événements qui se précipitent en votre noble pays Nous amènent à adresser la parole à l'Eglise de France pour la soutenir dans ses épreuves et pour la consoler dans sa douleur. C'est, en effet, quand les fils sont dans la peine que le cœur du Père doit plus que jamais s'incliner vers eux. C'est, par conséquent, lorsque Nous vous voyons souffrir, que, du fond de Notre âme paternelle, les flots de tendresse doivent jaillir avec plus d'abondance et aller vers vous plus réconfortants et plus doux.

Ces souffrances, Vénérables Frères et bien-aimés Fils, ont un écho douloureux dans toute l'Eglise catholique en ce moment ; mais Nous les ressentons d'une façon bien plus vive encore et Nous y compatissons avec une tendresse qui, grandissant avec vos épreuves, semble s'accroître chaque jour.

A ces tristesses cruelles, le Maître a mêlé, il est vrai, une consolation on ne peut plus précieuse à Notre cœur. Elle Nous est venue de votre inébranlable attachement à l'Eglise, de votre fidélité indéfectible à ce Siège Apostolique et de l'union forte et profonde qui règne parmi vous. — De cette fidélité et de cette union, Nous étions sûr d'avance, car Nous connaissions trop la noblesse et la générosité du cœur français pour avoir à craindre qu'en plein champ de bataille la désunion pût se glisser dans vos rangs. Nous n'en éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuellement et, en vous en louant hautement devant l'Eglise tout entière, Nous en bénissons du fond du cœur le Père des miséricordes, auteur de tous les biens.

Le recours à ce Dieu infiniment bon est d'autant plus nécessaire que, loin de s'apaiser, la lutte s'accentue et va sans cesse s'étendant. Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner du milieu des cœurs, c'est encore toute croyance qui, élevant l'homme au-dessus des horizons de ce monde, reporte naturellement son regard lassé vers le ciel. L'illusion en effet n'est plus possible. On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu.

Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui la mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des épreuves plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible, et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer. Vous le ferez simplement, vaillamment et avec confiance, sûrs que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains.

Le gage de cette victoire sera votre union, union entre vous d'abord, union avec ce Siège Apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincibles et contre elle tous les efforts se briseront.

DEUXIÈME PARTIE : CALOMNIES RÉFUTÉES

Nos ennemis ne s'y sont pas mépris, du reste. Dès la première heure, et avec une sûreté de vue

[1] Ces divisions n'existent pas dans le texte officiel ; nous les y avons introduites pour faciliter l'intelligence du document pontifical.

très grande, ils ont choisi leur objectif : en premier lieu, vous séparer de Nous et de la Chaire de Pierre, puis semer la division parmi vous. Depuis ce moment, ils n'ont pas changé de tactique ; ils y sont revenus sans cesse et par tous les moyens : les uns avec des formules enveloppantes et pleines d'habileté, les autres avec brutalité et cynisme. Promesses captieuses, primes déshonorantes offertes au schisme, menaces et violences, tout a été mis en jeu et employé. Mais votre clairvoyante fidélité a déjoué toutes ces tentatives. S'avisant alors que le meilleur moyen de vous séparer de Nous, c'était de vous ôter toute confiance dans le Siège Apostolique, ils n'ont pas hésité, du haut de la tribune et dans la presse, à jeter le discrédit sur Nos actes, en méconnaissant et parfois même en calomniant Nos intentions.

Première calomnie

L'Eglise, a-t-on dit, cherche à susciter la guerre religieuse en France et elle y appelle la persécution violente de tous ses vœux. — Etrange accusation qu'une accusation pareille. Fondée par Celui qui est venu dans ce monde pour le pacifier et pour réconcilier l'homme avec Dieu, messagère de paix sur cette terre, l'Eglise ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en répudiant sa mission sublime et en y mentant aux yeux de tous. A cette mission de douceur patiente et d'amour, elle reste au contraire et restera toujours fidèle. D'ailleurs, le monde entier sait aujourd'hui, à ne plus pouvoir s'y tromper, que si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Eglise, mais du fait de ses ennemis. Les esprits impartiaux, même lorsqu'ils ne partagent pas notre foi, reconnaissent que si on combat sur le terrain religieux dans votre patrie bien-aimée, ce n'est point parce que l'Eglise y a levé l'étendard la première, mais c'est parce qu'on lui a déclaré la guerre à elle-même. Cette guerre, depuis vingt-cinq ans surtout, elle ne fait que la subir. Voilà la vérité. Les déclarations, mille fois faites et refaites dans la presse, dans les congrès, dans les couvents maçonniques, au sein du Parlement lui-même, le prouvent, aussi bien que les attaques qu'on a progressivement et méthodiquement menées contre elle. Ces faits sont indéniables et contre eux aucune parole ne pourra jamais prévaloir. L'Eglise ne veut donc pas la guerre, la guerre religieuse moins encore que les autres, et affirmer le contraire, c'est la calomnier et l'outrager.

Elle ne souhaite pas davantage la persécution violente. Cette persécution, elle la connaît pour l'avoir soufferte dans tous les temps et sous tous les cieux. Plusieurs siècles passés par elle dans le sang lui donnent donc le droit de dire avec une sainte fierté qu'elle ne la craint pas et que, toutes les fois que ce sera nécessaire, elle saura l'affronter. Mais la persécution en soi, c'est le mal, puisqu'elle est l'injustice et qu'elle empêche l'homme d'adorer Dieu en liberté. L'Eglise ne peut donc pas la souhaiter, même en vue du bien que, dans sa sagesse infinie, la Providence en tire toujours. En outre, la persécution n'est pas seulement le mal, elle est encore la souffrance, et c'est une raison nouvelle pour laquelle, par pitié pour ses enfants, l'Eglise, qui est la meilleure des mères, ne la désirera jamais.

Du reste, cette persécution à laquelle on lui reproche de vouloir pousser et qu'on se déclare bien décidé à lui refuser, on la lui inflige en réalité. N'a-t-on pas, tout dernièrement encore, expulsé de leurs évêchés les évêques, même les plus vénérables et par l'âge et par les vertus, chassé les séminaristes des grands et petits séminaires, commencé à bannir les curés de leurs presbytères ? Tout l'univers catholique a vu ce spectacle avec tristesse et, sur le nom qu'il convenait de donner à de pareilles violences, il n'a pas hésité.

Deuxième calomnie

En ce qui touche les biens ecclésiastiques qu'on Nous accuse d'avoir abandonnés, il importe de remarquer que ces biens étaient pour une partie le patrimoine des pauvres et le patrimoine, plus sacré encore, des trépassés. Il n'était donc pas plus permis à l'Eglise de les abandonner que de les livrer ; elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence. Personne ne croira, du reste, qu'elle ait délibérément abandonné, sinon sous la pression des raisons les plus impérieuses, ce qui lui avait été ainsi confié et ce qui lui était si nécessaire pour l'exercice du culte, pour l'entretien des édifices sacrés, pour la formation de ses clercs et pour la subsistance de ses ministres. — C'est perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution, qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser toucher en elle à l'œuvre de Dieu. On lui a donc pris ses biens, elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déclarer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée si, à cette époque, l'Eglise n'a pas créé dans son sein un organisme nouveau ; soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise, mise ainsi dans l'obligation de les repousser ; attribuer ensuite ces biens à des tiers, comme s'ils étaient devenus des biens sans maître et, finalement, affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement de biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations. — Spoliation indéniable, du reste, et qu'on chercherait en vain à pallier, en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens puissent être attribués ; car l'Etat est maître de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée, aux établissements catholiques comme aux autres, et, dans tous les cas, il

lui aurait été facile de ne pas soumettre la formation des associations cultuelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.

Or, c'est précisément ce que l'on a fait relativement aux associations cultuelles. La loi les a organisées de telle sorte que ses dispositions à ce sujet vont directement à l'encontre de droits qui, découlant de sa constitution, sont essentiels à l'Eglise, notamment en ce qui touche la hiérarchie ecclésiastique, base inviolable donnée à son œuvre par le Divin Maître lui-même. De plus, la loi confère à ces associations des attributions qui sont de l'exclusive compétence de l'autorité ecclésiastique, soit en ce qui concerne l'exercice du culte, soit en ce qui concerne la possession et l'administration des biens. Enfin, non seulement ces associations cultuelles sont soustraites à la juridiction ecclésiastique, mais elles sont rendues justiciables de l'autorité civile. Voilà pourquoi Nous avons été amené dans Nos précédentes Encycliques à condamner ces associations cultuelles, malgré les sacrifices matériels que cette condamnation comportait.

Troisième calomnie

On Nous a accusé encore de parti pris et d'inconséquence. Il a été dit que Nous avions refusé d'approuver en France ce qui avait été approuvé en Allemagne. Mais ce reproche manque autant de fondement que de justice. Car, quoique la loi allemande fût condamnable sur bien des points et qu'elle n'ait été que tolérée, à raison de maux plus grands à écarter, cependant les situations sont tout à fait différentes et cette loi reconnaît expressément la hiérarchie catholique, ce que la loi française ne fait point.

Quant à la déclaration annuelle exigée pour l'exercice du culte, elle n'offrait pas toute la sécurité légale qu'on était en droit de désirer. Néanmoins, — bien qu'en principe les réunions des fidèles dans les églises n'aient aucun des éléments constitutifs propres aux réunions publiques et qu'en fait il soit odieux de vouloir les leur assimiler, — pour éviter de plus grands maux, l'Eglise aurait pu être amenée à tolérer cette déclaration. Mais en statuant que « le curé ou le desservant ne serait plus » dans son église « qu'un occupant sans titre juridique; qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration, » on a imposé aux ministres du culte, dans l'exercice même de leur ministère, une situation tellement humiliée et vague que, dans de pareilles conditions, la déclaration ne pouvait plus être acceptée.

TROISIÈME PARTIE : LA NOUVELLE LOI

Reste la loi récemment votée par les deux Chambres.

Au point de vue des biens ecclésiastiques, cette loi est une loi de spoliation, une loi de confiscation, et elle a consommé le dépouillement de l'Eglise. Quoique son divin Fondateur soit né pauvre dans une crèche et soit mort pauvre sur une croix, quoiqu'elle ait connu elle-même la pauvreté dès son berceau, les biens qu'elle avait entre les mains ne lui en appartenaient pas moins en propre et nul n'avait le droit de l'en dépouiller. Cette propriété, indiscutable à tous les points de vue, avait été encore officiellement sanctionnée par l'Etat, il ne pouvait par conséquent pas la violer. — Au point de vue de l'exercice du culte, cette loi a organisé l'anarchie ; ce qu'elle instaure surtout en effet, c'est l'incertitude et le bon plaisir. Incertitude si les édifices du culte, toujours susceptibles de désaffectation, seront mis ou non, en attendant, à la disposition du clergé et des fidèles ; incertitude s'ils leur seront conservés ou non, et pour quel laps de temps ; arbitraire administratif réglant les conditions de la jouissance, rendue éminemment précaire ; pour le culte, autant de situations diverses en France qu'il y a de communes ; dans chaque paroisse, le prêtre mis à la discrétion de l'autorité municipale, et par conséquent, le conflit à l'état possible organisé d'un bout à l'autre du pays. Par contre, obligation de faire face à toutes les charges, même les plus lourdes et, en même temps, limitation draconienne en ce qui concerne les ressources destinées à y pourvoir. Aussi, née d'hier, cette loi a-t-elle déjà soulevé d'innombrables et dures critiques de la part d'hommes appartenant indistinctement à tous les partis politiques et à toutes les opinions religieuses, et ces critiques seules suffiraient à la juger.

Il est aisé de constater par ce que Nous venons de vous rappeler, Vénérables Frères, et bien-aimés Fils, que cette loi aggrave la loi de Séparation et Nous ne pouvons dès lors que la réprouver.

Le texte imprécis et ambigu de certains des articles de cette loi met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis. Ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, ainsi que Nous l'avons déjà dit, mais sans que le peuple y prenne trop garde et qu'il puisse, pour ainsi dire, faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire, comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre, visière relevée, et à en prendre hautement toute la responsabilité. Mais, cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent et, pour mieux y réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves, c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays.

QUATRIÈME PARTIE : APPEL A L'HISTOIRE

C'est en vain, du reste, qu'après Nous avoir mis dans la nécessité cruelle de repousser les lois qu'ils ont faites, — voyant les maux qu'ils ont attirés sur la patrie et sentant la réprobation universelle monter comme une lente marée vers eux, — ils essayent d'égarer l'opinion publique

et de faire retomber la responsabilité de ces maux sur Nous. Leur tentative ne réussira pas.

Quant à Nous, Nous avons accompli notre devoir, comme tout autre Pontife Romain l'aurait fait. La haute Charge dont il a plu au Ciel de Nous investir, malgré Notre indignité, comme du reste la foi du Christ elle-même, foi que vous professez avec Nous, Nous dictait notre conduite. Nous n'aurions pu agir autrement, sans fouler aux pieds Notre conscience, sans forfaire au serment que Nous avons prêté en montant sur la Chaire de Pierre, et sans violer la Hiérarchie catholique, base donnée à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous attendons sans crainte par conséquent le verdict de l'histoire. Elle dira que les yeux immuablement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil, ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre Seigneur et Maître Jésus-Christ. — Elle dira que Nous vous avons défendus de toute la force de Notre immense tendresse, ô bien-aimés Fils ; que ce que Nous avons réclamé et réclamons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté ; que, si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France et que le jour où on l'écoutera, cette paix si désirable y renaîtra.

Elle dira enfin que si, sûr d'avance de votre générosité magnanime, Nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas des préoccupations plus hautes que celle des contingences périssables de cette vie et que la joie suprême, l'inviolable joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte, et, par là-même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Confiant que la Vierge Immaculée, Fille du Père, Mère du Verbe, Epouse du Saint-Esprit, vous obtiendra de la Très Sainte et Adorable Trinité des jours meilleurs, comme présage de l'accalmie qui suivra la tempête, Nous en avons la ferme espérance, c'est du fond de l'âme que Nous vous accordons Notre Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1907, de Notre Pontificat le quatrième.

Pius PP. X

L'Angleterre catholique au XIX^e siècle [1]

Newman cardinal

SOMMAIRE. — Newman à Egbaston ; dernière entrevue avec Pusey ; influence convertissante de Newman. — Il est nommé cardinal en 1879 ; l'impression en Angleterre. — Ses dernières années. — Il meurt en 1890 ; son éloge funèbre prononcé par Manning. — L'œuvre littéraire de Newman.

Pour comprendre la méthode, la conduite, l'esprit de Newman, il faut lire ses discours plus intimes, car il s'y raconte lui-même, sans en avoir sûrement l'intention. Il connaît son Angleterre et il constate que les catholiques y comptent peu. Pourquoi ? C'est qu'on ne les aperçoit qu'à travers des préjugés séculaires. Ces préjugés il faut les déraciner, il faut enlever le voile sombre qui cache les figures réelles.

On vous juge mal parce qu'on ne vous connaît pas, leur crie-t-il. Montrez-vous ! Obligez les hommes à vous connaître... Rendez si clair ce que vous êtes qu'ils ne puissent affecter de ne pas vous voir, ni refuser de vous justifier. Ne vous contentez pas de leur silence et ne leur laissez aucune issue, sinon de confesser que vous n'êtes pas ce qu'ils croyaient. Ils regarderont en bas, ils regarderont en haut, ils regarderont de côté, ils fermeront les yeux. Ils feront tout ce qu'ils pourront pour ne pas vous voir. Plus vous viendrez près d'eux, plus ils s'obstineront à fermer les yeux ; ils seront en colère ; ils seront effrayés, ils donneront l'alarme, comme si vous alliez les assassiner. Ils feront n'importe quoi, plutôt que de vous regarder... Vous n'avez qu'un but à atteindre : obtenir que les hommes vous regardent fixement ; je Ne dis pas qu'ils deviendront alors catholiques, mais alors ils n'auront plus le moyen de vous infliger la croix de l'impopularité... Ce que je désire pour les catholiques, c'est le don d'exprimer ce qu'est le catholicisme...

Vous n'êtes pas comme les autres, vous avez en vous ce que les autres n'ont pas : un don qui n'est pas de la terre [2].

I. — Le grand ressort de sa vie, le voilà : le désir de faire connaître aux Anglais ce que sont les catholiques, doux et fiers, pénétrés de la vérité de leur religion, prêts à se défendre, mais ne gardant ni amertume ni âpreté. Et il y a réussi ; il est populaire parmi les anglicans, qui ont confiance en lui, qui l'honorent et l'aiment. Ce prestige dont il jouit lui donne le droit de tout dire, mais il sait dire. Même quand il est véhément, même quand il frappe très fort, on sent que les coups sont donnés par l'amour qui souffre aussi de les donner. D'ailleurs on le sait sincère et indépendant : son attitude au moment du Concile, son cri de douleur, puis sa *Lettre au duc de Norfolk* en réponse à Gladstone ont révélé en lui un fidèle fils de l'Eglise, mais un homme qui n'est point enchaîné au char du Pape et qui n'hésite pas devant les hardiesses de pensée. Cette *Lettre* fut son dernier écrit polémique.

[1] Voir *Ami* 1906, 5 juillet, 27 sept. et 15 nov.
[2] Newman, *Present position of catholics in England.*

Maintenant il est vieux, il a rempli sa tâche, il s'occupe à la reviser. Il repasse sa vie et ses œuvres : il réédite ses ouvrages composés avant sa conversion, il les annote, il fait des réserves, il les corrige, il se désapprouve à l'occasion. Mais dans ses volumes de sermons il ajoute avec bonheur cette remarque qu'il ne s'y trouve aucune « erreur bien sérieuse. »

Il a eu beaucoup d'adversaires, il a été calomnié notamment par Kingsley qui l'a contraint à publier la merveilleuse réponse de l'*Apologia ;* mais il ne lui en tient aucunement rancune. Quand il apprend sa mort en janvier 1875 il écrit au Rev. Cope cette lettre délicieuse où se reflète bien sa belle âme :

La mort si prématurée de M. Kingsley m'a fait de la peine. Je n'ai jamais, même au premier moment, ressenti de colère contre lui... Encore moins pourrais-je éprouver aucun ressentiment contre lui, depuis que dans les desseins pleins de bonté de la Providence, il a été accidentellement l'instrument par lequel l'occasion m'a été offerte de justifier mon caractère et ma conduite. J'appris aussi, il y a quelques années, d'un de mes amis qui s'était trouvé par hasard dans la cathédrale de Chester pendant un sermon de M. Kingsley, que celui-ci avait parlé de moi avec bienveillance, et j'ai été heureux de voir dernièrement qu'autant qu'il m'a semblé, il était dans ses vues générales plus près des idées catholiques. J'ai toujours espéré que j'aurais la chance de le rencontrer, assuré qu'il n'y aurait eu de ma part aucun embarras, et j'ai dit la messe pour son âme aussitôt que j'ai su sa mort.

Aussi les visiteurs abondent dans sa retraite d'Egbaston, car on veut jouir de sa conversation aimable, toujours courtoise et surtout pleine de lumières. Les indiscrets toutefois se heurtent aussitôt à la raideur anglaise qui chez lui demeure et se traduit par une pointe d'ironie glaciale. Un membre du Parlement veut un jour savoir son idée touchant la question romaine et lui demande : « N'y a-t-il pas de sérieuses complications à Rome ? » — « Oui, répond-il d'un ton calme et sec, et aussi en Chine. » Il est tout autre avec ses anciens amis anglicans qui ne l'ont pas suivi : il n'a pas rompu avec eux et il entretient avec Church les plus gracieuses relations. De tous c'est peut-être celui qu'il aima le plus.

Figure très attachante, aussi bien, que celle de Church, nommé en 1871 doyen de Saint-Paul. Il avait été longtemps chargé d'une petite paroisse dans le comté de Sommerset et il y avait mené une vie d'étude, de travail et de prière qui eût honoré le prêtre catholique le plus édifiant. Il visitait les malades, prêchait, catéchisait, il aimait les âmes qu'il savait consoler par les pensées religieuses. Il n'oublia jamais cette paroisse qui avait eu les prémices de son jeune zèle et de son ministère actif, c'est pourquoi il voulut y reposer et il demanda qu'on mît sur sa tombe cette simple inscription :

Rex tremendæ majestatis
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.
Quærens me sedisti lassus,
Redemisti crucem passus,
Tantus labor non sit cassus [1].

Church venait donc le visiter et Newman en se rendant à Londres s'arrêtait volontiers chez le *dean* de Saint-Paul. « Nous avons possédé Newman trois jours, écrit-il. Il a été si brillant, si bon, si affectueux : très vieux et bientôt fatigué, mais promptement remis par un court repos et plaisantant sur son vieil âge... Il prenait intérêt à tout ce qui se passait autour de lui, en usant de réserve et de réticence quand il convenait. Mais le vieux sourire, l'étincelle du regard sont encore là et tout cela semblait appartenir aux anciens jours. » Une fille de Church a conservé comme des reliques un livre que lui a donné Newman et les lettres qu'il lui a écrites. Une autre, qui a publié la biographie paternelle, fait ces remarques très fines et très justes : « Parmi tous ceux qui entouraient le *dean,* il fut toujours admis que Newman était un nom à part, le symbole d'une dette trop grande et d'une amitié trop intime et trop complexe pour qu'on pût en parler à la légère, ou la mesurer aux communes mesures de louange ou de blâme. Quand l'accord n'était pas possible, le *dean* se permettait rarement une critique, sauf celle qui était impliquée dans le silence [2]. »

Ce n'est pas que Newman reculât en conversation devant aucun sujet, mais il ne recherchait point la controverse, pensant que la lumière, la vérité suffit à éclairer les intelligences et que les discussions assemblent plutôt des nuages. Il était soigneusement *incontroversial,* écrit Liddon : « Il avait les manières du docteur, avec des silences significatifs ; il tenait ses mains exactement comme le cher Keble avait coutume de le faire, sur ses genoux, serrées ensemble, tout en causant, comme si l'une ou l'autre pouvait s'échapper. »

C'est ainsi que, fidèle à ses principes de conduite, il faisait connaître le catholicisme, avec discrétion, mais avec netteté, et il s'imposait autant par sa bonté que par son talent. Aussi en 1877 le *Trinity College* d'Oxford où il a fait ses premières études universitaires le nomme *fellow* honoraire, et il en est ravi. Il n'a pas revu son cher Oxford depuis plus de trente ans. — Un jour seulement, dit-on, en 1868, il s'en était venu incognito à Littlemore pour revivre un instant les heures de ses labeurs enthousiastes, puis de ses angoisses et de sa conversion. Le vieux clerc de la paroisse aperçut de grand matin un homme qui pleurait sur le seuil de l'église et reconnut son ancien curé. — Cette fois il reviendrait à Oxford entouré de respect, et il assisterait avec ses

[1] *La crise religieuse en Angleterre,* par le P. Ragey, p. 154.

[2] *Life and Letters of Dean Church.* — Voir Thureau-Dangin, *La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle,* Troisième partie.

insignes universitaires à un banquet organisé en son honneur. Ce fut pour lui une belle journée. Non qu'il fût sensible à l'éclat qui signalait sa présence et aux acclamations qui l'accueillirent lorsque tous l'accompagnèrent à l'église catholique, avides d'entendre sa charmeuse parole ; mais il faisait connaître le catholicisme, et c'était là le grand but, la grande œuvre de sa vie. De là il visita *Keble College* et poussa jusqu'à *Christ Church* où il eut avec Pusey une dernière entrevue (1878).

Peu après il apprend que son ami est gravement malade. Il en est vivement alarmé. Qu'il voudrait faire entrer cette âme de choix, cette âme bien-aimée dans le bercail de la véritable Eglise ! Mais comment y parvenir ? C'est à Liddon — celui qui l'a discrètement informé, — qu'il s'adresse et en quels termes !

Si son état le permet, je désirerais tant dire à mon très cher Pusey que j'ai aimé et admiré depuis plus de cinquante ans, que l'Eglise catholique romaine le revendique solennellement comme son enfant, et lui demander, en présence de Dieu, s'il ne reconnaît pas son droit à agir ainsi... Ne ferait-il qu'un aveu de sa confiance dans l'Eglise anglicane comme partie de l'Eglise catholique, au moins pourrais-je y gagner cette consolation qu'il est mort en simple bonne foi. Je ne puis le laisser mourir, si telle est la volonté de Dieu, en gardant sur moi la responsabilité de l'appel à lui faire. Et puisque je ne puis le faire moi-même, je dois jeter cette responsabilité sur quelqu'un qui lui soit proche comme vous êtes. C'est ce que je fais...

Le lendemain Liddon lui répond que Pusey va mieux, qu'il a dit simplement au malade, qui en avait été très touché, que Newman avait pris de ses nouvelles ; mais il n'a point fait même allusion au reste : « Il n'a pas l'ombre d'un doute, ajoute-t-il, sur l'entière consistance de sa position vis-à-vis de la volonté révélée de Dieu. » Quand on avait attaqué « le Symbole d'Athanase » il était décidé à résigner ses fonctions si ce Symbole était écarté, mais non à se séparer de l'Eglise d'Angleterre. « Dans ces derniers temps il a toujours parlé comme si la définition de l'Immaculée-Conception et le Concile du Vatican avaient rendu toute démarche de ce genre *impossible*. » Il demeurait tant *english churchman* que rien plus. « Cependant le sentiment très vif qu'il avait des vérités fondamentales qui lient en un seul tout le corps entier du Christ le faisait toujours parler de Rome en termes tendres et respectueux et sans les aspérités habituelles des controversistes anglicans. »

Ainsi écrivait Liddon, et il exprimait très exactement l'état d'âme de Pusey, qui voulait rester emprisonné dans d'inextricables préjugés d'où la bonne foi n'était pas absente. Newman en souffre toutefois, et il se pose la redoutable question : — Pourquoi s'est-il converti, lui, tandis que son ami, qu'il vénère aussi comme un maître, demeure dans son erreur ? Une « grande œuvre divine s'accomplit dans l'Eglise anglicane, » quel est donc le secret de cette œuvre divine, quel est le plan de la Providence ? — D'autres aussi sont travaillés par ce même angoissant problème, et ils l'interrogent, ils lui demandent de le résoudre. Il essaie de répondre à l'aide des considérations de saint Paul : « Quelques-uns seulement sont élus par la miséricorde divine, et nous serons tous jugés selon les occasions qui auront été offertes, selon les grâces reçues. » Mais comment expliquer que des hommes éminents et vertueux comme Pusey, non seulement ont la paix intérieure dans leur Eglise, mais « empêchent les âmes par leur forte protestation, d'aller à Rome ? » Il fait alors ces considérations intéressantes qui montrent son intelligence profonde des vues et de la marche de la Providence :

« Ils sont maintenus où ils sont, sans plus de lumière qu'ils n'en ont, étant de bonne foi anglicans, afin de préparer *graduellement* leurs auditeurs et leurs lecteurs, en plus grand nombre qu'autrement il n'eût été possible, pour la foi vraie et parfaite, et afin de les conduire en temps opportun dans l'Eglise catholique. Autrement le vin nouveau eût souffert dans les vieilles outres. »

Ils sont donc les précurseurs qui annoncent la vérité, comme Jean Baptiste annonçait le Christ qu'il ne connaissait pas encore lui-même. L'œuvre divine s'accomplit ainsi lentement, le levain fait fermenter la pâte : les âmes accourront à la lumière sympathique et attirante de Pusey, tandis que s'il s'était converti, il aurait été aussitôt enveloppé des défiances anglicanes, et sans autorité parmi les siens. Une barrière se serait dressée entre eux et lui, infranchissable, un écran qui eût intercepté tout rayon, et « du coup l'œuvre de conversion eût pris fin. »

S'il n'était pas doué pour se répandre et pour imposer son influence avec éclat, il n'en pénétrait que davantage dans les âmes où il s'insinuait par ses œuvres, par son *Apologia* surtout, comme une huile qui pénètre même à travers la froide dureté du verre. Il n'est peut-être pas une conversion anglaise dont il n'ait été la cause initiale. Les uns se contentaient de lire ses ouvrages, de les méditer, de les vivre ; d'autres lui écrivaient, et il adressa ainsi des milliers de lettres qui portaient au loin la vérité, la confiance, l'amour de l'Eglise ; d'autres enfin sollicitaient une entrevue, une audience. Il conquit ainsi à Birmingham un pasteur anglican qui avait été son adversaire, et qui disait enthousiasmé de son accueil : « J'ai passé près de lui une des heures les plus délicieuses de ma vie. » Il se défiait toutefois des discussions où triomphe surtout l'amour-propre. Un protestant, Canon H. Mac Neill, voulait entamer avec lui une controverse politique et théologique : « Je n'ai que peu de talent pour la controverse, lui répondit-il en souriant, mais mes amis me reconnaissent une certaine disposition pour le violon. Je m'offre à donner la réplique par un air de mon violon. Le public jugera[1]. »

[1] *Newman*, par Lucie Félix-Faure, p. 154.

Lord Ripon, le Rev. Chapman, Paul Kegan, un des grands éditeurs de Londres, lui attribuent leur conversion. Celui-ci ne se rendit qu'après la mort de Newman et il écrivait : « La seule goutte amère dans une coupe pleine de joie fut qu'il ne put savoir tout ce qu'il avait fait pour moi, que c'était sa main qui m'avait attiré, quand je cherchais l'arche flottante sur les mers orageuses du monde. Mais peu de jours après, comme je m'agenouillais auprès de son cercueil à Egbaston, je sentis qu'en vérité il savait et qu'il était dans une terre où il n'y avait besoin de lui rien dire, car il voyait toutes choses dans le cœur de Dieu. » Ses livres, la sainteté de sa vie, son abord, en lui tout parlait, tout attirait et « quand les convertis voletaient comme des colombes aux fenêtres, c'était sa main qui leur ouvrait [1]. »

II. — Comment cependant un tel homme était-il parvenu au sommet de l'âge et de la gloire, sans qu'une dignité officielle eût récompensé tant de services ? Etait-il donc sous le coup d'une défaveur ? Pie IX ne lui avait-il point pardonné son opposition lors du Concile ? Etait-il victime des coteries ou des malveillances ? Nous ne le pensons pas. Ainsi que nous l'avons raconté. Pie IX avait refusé de blâmer sa *Lettre au duc de Norfolk*, déclarant que « cet écrit faisait du bien et qu'il avait complètement dissipé l'idée qu'on s'était faite de l'opposition de son auteur au pape. » Dans l'attitude de l'autorité à son égard il y avait, croyons-nous, plus de prévoyance que d'ombrage. Newman avait émis des propositions hardies, notamment sur le *Syllabus*. Ses idées philosophiques sur l'assentiment à la foi, sur la certitude de la croyance étaient très personnelles et pouvaient servir de point de départ aux incroyants pour s'entraîner dans le scepticisme. Lui-même n'appartenait à aucun système de philosophie, il ne connaissait pas Kant, il n'avait point étudié les autres philosophes allemands, à peine s'il avait lu Hegel ; c'était un intuitif de génie qui abordait les plus graves questions avec son esprit pénétrant, donnait son mot en toute bonne foi, et trouvait souvent une solution neuve et juste. Tout cela était écrit dans une langue à lui, imprécise, difficile à comprendre à fond pour quiconque n'était pas Anglais ; pour tout dire, son temps n'était pas mûr pour le saisir et pour le suivre. Rome, gardienne de la doctrine, ne le condamnait point, parce que rien n'était condamnable dans sa doctrine, elle le laissait aller, confiante dans sa sincérité, sa *loyalty*, le regardait avec admiration, sans oublier toutefois son caractère de néophyte, son antipathie pour Manning, sa lettre retentissante à Mgr Ullathorne, et craignant que certaines pages aventureuses mal interprétées ne devinssent une cause de naufrage pour des esprits incapables de les pénétrer et poussés vers les nouveautés.

Cependant cette mise à l'écart d'un homme aussi considérable et aussi humble n'en demeurait pas moins pénible. Quand Léon XIII succéda à Pie IX le 20 février 1878, les catholiques anglais résolurent d'y mettre un terme. Il y avait, pensaient-ils, quelque chose à réparer, et seule la pourpre pouvait effacer le souvenir de la disgrâce.

Le duc de Norfolk et le marquis de Ripon vinrent tout droit trouver le cardinal Manning, et lui exposèrent le désir des catholiques. Le cardinal demeura un instant silencieux. Il réfléchissait sans doute à sa responsabilité personnelle dans cette situation, et qu'il s'infligerait à lui-même un démenti en présentant cette requête au nouveau Pape. Mais la générosité l'emporta aussitôt et il s'offrit à écrire lui-même à ce sujet au cardinal Nina. Quelques jours après en effet il lisait à ses visiteurs la lettre qu'il avait rédigée. Il y rappelait les mérites de Newman et ajoutait loyalement :

> La vénération inspirée par ses dons intellectuels, par sa science, par sa vie de piété singulière et d'intégrité, est presque aussi profondément ressentie par la population non catholique de cette contrée que par les membres de l'Eglise catholique. Dans le réveil de la foi catholique en Angleterre aucun nom n'occupera dans l'histoire une place aussi éminente. Cependant il n'a reçu depuis trente ans aucune marque de la confiance du Saint-Siège. Et cet oubli apparent de ses grands mérites a été remarqué à la fois parmi les catholiques et les non-catholiques, comme impliquant une division entre les fidèles et quelque défiance inexpliquée à l'égard du docteur Newman. Non seulement il est très désirable que cela soit corrigé, mais il est équitable que le docteur Newman soit déchargé de toute suspicion injuste.

La seule mesure équitable et éclatante à prendre, c'était de l'élever au cardinalat. « J'ai regardé comme un devoir, concluait-il, devoir qui m'est très agréable, de transmettre à Votre Eminence cette expression des désirs des catholiques laïques distingués au nom desquels j'écris et de ceux qu'ils représentent. » C'était en juillet 1878. On confia cette lettre au cardinal Howard qui rentrait à Rome, et, l'on ne sait pourquoi, elle n'avait pas encore été remise en décembre suivant. Le duc de Norfolk partit alors pour Rome lui-même et sollicita une audience de Léon XIII. Celui-ci avait déjà pensé à Newman. Au lendemain de son élection il avait répondu à M. de Rossi, qui l'interrogeait sur « sa politique comme pape » : « Attendez mon premier cardinal, vous pourrez juger de l'esprit de mon règne. » On a toujours cru qu'il songeait alors à l'illustre Anglais relégué à Egbaston comme lui-même avait été oublié à Pérouse. Plus tard en effet il dit à lord Selborne qui avait prononcé devant lui le nom de Newman : « Mon cardinal ! Ce ne fut pas facile ; non, ce ne fut pas facile ; ils disaient qu'il était trop libéral, mais j'avais résolu d'honorer l'Eglise en honorant Newman. J'ai toujours eu un culte pour lui. Je suis fier qu'il m'ait été donné d'honorer un tel homme. »

Cependant il fallait pressentir le grand solitaire. Son évêque Mgr Ullathorne, de Birmingham, s'en

[1] Thureau-Dangin, *loc. cit.*, p. 227.

chargea avec bonheur. Newman hésita : il avait soixante-dix-huit ans, il était heureux au sein de sa douce et féconde retraite, parmi ses disciples et ses amis, il se complaisait maintenant dans l'habitude d'une vie effacée, il répugnait à résider à Rome, il répugnait aussi à l'éclat du cardinalat, lui qui n'aimait point les honneurs.

— Acceptez, lui dit affectueusement l'évêque de Birmingham. Votre nomination comme membre du Sacré Collège conférera à vos écrits une plus grande autorité, on saura que le Pape est avec vous et alors cessera pour jamais cette rumeur qui veut que vous ne possédiez pas toute la confiance du Saint Siège. Le Souverain Pontife n'insistera sans doute pas sur la question de la résidence à Rome.

Newman parut disposé à suivre ce parti, mais tout en maintenant ses réserves que Mgr Ullathorne transmit à Manning, et qu'il exposa lui-même dans une lettre privée au cardinal. Celui-ci crut à un refus, et ne le cacha point. Le *Times* le publia. Les amis de Newman s'en alarmèrent et lui-même vivement blessé s'imagina qu'il était victime d'une nouvelle machination de Manning. Ses intimes lui en écrivirent, il leur répondit dans la mesure discrète qui lui appartenait : « Si un tel honneur m'était offert, je n'y répondrais certainement point par le refus brutal qu'on me prête. » Pendant ce temps Manning était parti à Rome. Le duc de Norfolk et l'évêque de Birmingham lui écrivirent pour expliquer et rétablir les faits, il revint loyalement de sa méprise et insista auprès de Léon XIII, dont les dispositions d'ailleurs n'avaient pas changé. Au commencement de mars le Pape informe Newman qu'il le choisit pour son premier cardinal, avec dispense de résider à Rome et même d'y venir recevoir la barrette, si la fatigue du voyage est trop grande pour lui. Enfin le 15 mars le cardinal-secrétaire d'Etat lui écrivait :

« Le Saint-Père, appréciant hautement le génie et la science qui vous distinguent, la piété et le zèle que vous avez déployés dans l'exercice du saint ministère, votre dévouement et votre attachement filial au Saint-Siège apostolique, les services signalés rendus par vous à la religion depuis de longues années, a décidé de vous donner une preuve publique et solennelle de son estime et de sa bienveillance, et il proclamera votre élévation à la dignité cardinalice dans le prochain consistoire. »

— « Je suis accablé par la bonté du Pape, » mande-t-il aussitôt à Mgr Ullathorne. Il n'éprouve aucune vanité de ce grand honneur, mais ce qui le réjouit c'est le sentiment que cet acte — la lettre du cardinal-secrétaire d'Etat en témoigne — reconnaît ses services et le met hors de toute suspicion. L'apparence même d'une disgrâce lui pesait, aussi s'écrie-t-il joyeux : « Le nuage s'est évanoui pour toujours ! » Il reçoit d'Angleterre, de France, jusque d'Amérique et d'Australie d'unanimes félicitations auxquelles il fait cette réponse : « Je ne puis évidemment m'attendre à vivre longtemps encore, mais par la bonne Providence de Dieu, c'est une fin surprenante de ma vie. J'ai vécu assez longtemps pour voir une grande merveille. » A ses intimes il laisse parler tout son cœur : « C'est réellement un bonheur aussi grand qu'il est rare, de voir ces sentiments qui surgissent habituellement chez des amis après la mort de leur ami s'exprimer, en ce qui me concerne, tandis que je suis encore vivant. »

Une des nombreuses adresses qu'il reçut faisait allusion à la défaveur où il était tombé et disait nettement qu'il avait été, « comme beaucoup des meilleurs et des plus grands parmi les hommes, méconnu d'une façon blessante. » Il y répondit en ces termes :

> Je suis amené à dire un mot des circonstances spéciales auxquelles vous avez touché avec beaucoup de délicatesse et de sympathie ; je veux parler de ce fait que dans les années passées, je n'ai pas toujours été compris et que mes vrais sentiments et intentions n'ont pas été justement appréciés dans les milieux influents, soit dans mon pays soit au dehors. Je ne nierai pas que ce fut mon épreuve en plusieurs occasions, et je le dis sans prétendre que moi-même en cela je n'aie mérité aucun blâme. Mais alors je réfléchissais que quelque peine et quelque épreuve qu'il m'en pût coûter, c'était la plus légère que je pusse avoir, et que celui-là ne valait pas grand'chose qui ne pouvait pas la supporter...
>
> Je réfléchissais aussi que j'avais conscience en moi-même de ma foi ferme en l'Eglise catholique, de ma loyauté envers le Saint-Siège, que j'étais et avais été béni par une bonne mesure de succès dans mes travaux et que les préjugés et les méconnaissances ne dureraient pas toujours. Et aujourd'hui mon étonnement est que la clarté du soleil soit revenue si tôt et avec de si belles promesses de succès pour le soir de ma vie.

Les Anglais non-catholiques se sentirent honorés dans cette dignité qui était accordée à ce « grand Anglais » — nommé cardinal de Saint-Georges, — et dans tout le pays ce fut une satisfaction générale. Son ami Church, doyen de Saint-Paul, écrivit dans le *Guardian* un article remarquablement juste et ému. Quand Newman se fit catholique romain en 1845, disait-il, ce fut une indignation et un désespoir universels parmi les Anglicans ; aujourd'hui tous les Anglais sont fiers de lui : « C'est là un fait plus extraordinaire encore que la dignité dont il vient d'être revêtu. » Sa vie a été « du commencement à la fin la vie d'un homme d'étude et d'un reclus. Il a vécu dans l'ombre. Il n'a rien cherché pour lui-même. Il a renoncé à toute idée d'avancement. L'accès des hautes positions du monde ne lui a pas été offert, et il a été content d'être laissé à l'écart. Au début de sa carrière, les dons rares de son esprit, sa force de caractère, sa puissance d'action sur les cœurs et les sympathies firent de lui, pour un temps, un personnage en vue. » Tout à coup il y eut une cassure, l'harmonie se rompit entre lui et ses compatriotes, et il fut oublié sauf de quelques amis, des anciens qui ne s'étaient point séparés, des nouveaux que lui avaient amenés les événements ultérieurs de sa vie.

« Les gens parlaient de lui comme d'un homme

qui avait commis une grande faute et qui avait échoué ; qui avait renoncé à l'influence utile qu'il exerçait d'un côté et qui n'en avait pas trouvé de l'autre ; trop subtil, trop imaginatif pour l'Angleterre, trop indépendant pour Rome. »

Comme il était déchu des sympathies publiques et vivait dans la retraite, les critiques ne l'épargnèrent pas, « alors vint la première surprise, » celle de l'*Apologia*. Son nom retentit de nouveau dans le grand public, puis il reprit sa vie tranquille de chef d'une compagnie religieuse et d'une maison d'éducation à Birmingham. On retrouvait çà et là sa signature dans quelque revue qui parlait d'un livre nouveau qu'il venait de composer, mais l'opinion ne s'émouvait point :

C'est alors qu'à la fin, après avoir été négligé par Pie IX, Léon XIII s'est souvenu de lui. Le Pape lui a offert le cardinalat, parce que, disait-il, il pensait ainsi être agréable aux catholiques d'Angleterre et à l'Angleterre elle-même. Et il ne s'est pas trompé. Le Pape ne pouvait certainement rien faire qui fût aussi bien et aussi cordialement accueilli. Après avoir brisé, il y a près de trente-cinq ans, avec l'Angleterre et avec toutes les choses anglaises, dans la colère et la douleur, après une longue vie de modeste retraite que n'a marquée aucun honneur public, à la fin, avant qu'il meure, le docteur Newman est reconnu par l'Angleterre protestante comme un de ses plus grands hommes.

Tous les articles qui parurent toutefois n'étaient pas empreints de cette bienveillance, écrits avec cette délicatesse. La plupart attaquaient les ultramontains dont ils voyaient dans cet honneur décerné à Newman la répudiation et la défaite ; ils accusaient l'Eglise romaine d'Ingratitude, ou tout au moins dans cet acte soulignaient la différence de politique de Léon XIII et de Pie IX.

III. — Malgré son grand âge, Newman se rendit à Rome avec deux Pères Oratoriens à la fin d'avril 1879. Léon XIII voulut le voir avant tous les autres cardinaux et lui accorda trois audiences où il l'interrogea sur le parti d'Oxford, et lui demanda d'écrire la substance de ce qu'il avait dit. Il ne tarissait pas en éloges, comme s'il eût voulu réparer le long silence du passé. Le 12 mai, chez le cardinal Howard, pour la réception du *Biglietto*, le nouveau cardinal prononça « un beau discours, dit Pusey, tout à fait de l'ancien John-Henry qui sait formuler la vérité sans jamais blesser un seul cœur. » C'était du « pur Newman, » s'entredisaient ses vieux amis. Citons-en le commencement :

Je suis amené d'abord à parler de l'étonnement et de la gratitude profonde qui me saisirent et me possèdent encore au sujet de l'affectueuse condescendance témoignée par le Saint-Père lorsqu'il m'a désigné pour cet immense honneur. Jamais l'idée d'une telle élévation ne s'était présentée à mon esprit : elle semblait hors de proportion avec mes antécédents. J'avais traversé beaucoup d'épreuves, elles étaient passées, et la fin des choses paraissait être venue pour moi : j'étais en paix. Etait-il possible que j'eusse vécu tant d'années pour voir cela ? Il n'est pas facile de dire comment j'aurais supporté un tel choc si le Saint-Père ne l'avait tempéré par un second témoignage de condescendance envers moi. Ce témoignage fournit à tous ceux qui en furent informés une preuve touchante de sa bienveillance et de sa générosité. Il me comprit et me dit les raisons pour lesquelles il m'avait élevé à cette haute dignité. Ce fut, déclara-t-il, pour reconnaître mon zèle et mes bons services de longues années dans la cause catholique. De plus, il jugea que cela ferait plaisir aux catholiques anglais, et même à l'Angleterre protestante, si je recevais quelque marque de sa faveur. Après les si gracieuses faveurs de Sa Sainteté, j'eusse été dénué de cœur et de sentiment si j'avais eu plus longtemps des scrupules.

Dans le long cours de mes années, je me suis trompé bien des fois ; je n'ai rien de cette haute perfection qui appartient aux saints et qui fait que l'erreur ne peut être trouvée dans leurs écrits ; mais ce que je puis revendiquer en toute confiance, à travers toutes mes œuvres, c'est une intention droite, l'absence de fins personnelles, la crainte de l'erreur, le désir de servir l'Eglise, et, grâce à la miséricorde divine, une belle part de succès [1].

Les catholiques anglais qui étaient à Rome lui offrirent les ornements cardinalices, marqués de la devise qu'il avait choisie en l'empruntant aux lettres de saint François de Sales : « *Cor ad cor loquitur*. C'est le cœur qui parle au cœur. »

A Rome il a des atteintes de *malaria* et l'on se demande s'il pourra retourner en Angleterre. Il part cependant, mais relâche à Livourne, terrassé par un nouvel accès. Il se hâte donc de regagner le plus tôt qu'il peut son *home*, désolé de ne pas accomplir le projet qu'il avait rêvé de visiter Dœllinger, afin de le ramener à l'Eglise. Il lui semblait que les grâces qu'il venait de recevoir lui avaient conféré une autorité plus considérable et plus persuasive. Sans doute qu'il eût obtenu moins de succès encore qu'auprès de Pusey, car celui-ci n'avait que l'obstination du préjugé tandis que Dœllinger était dominé par l'orgueil de l'esprit.

En Angleterre où il arrive en juillet il retrouve avec bonheur sa solitude d'Egbaston ; ses amis s'empressent auprès de lui avec plus d'amour encore et de respect : « Priez, leur dit-il, pour que je sois comme la présence du Saint-Père parmi vous. » Et quand il leur donne sa première bénédiction, les larmes coulent de tous les yeux, les cœurs se gonflent d'émotion, et lui il s'affaisse, oppressé de tendresse et de fatigue.

Mais il faut qu'il subisse de nouvelles adresses, des visites, des députations, de solennelles cérémonies, des ovations, à Londres d'abord, chez le duc de Norfolk et dans les salles de l'Oratoire, puis à Oxford où *Trinity College* reçoit avec les honneurs dus à son rang le nouveau prince de l'Eglise. Il se laisse faire et voit défiler devant lui toutes les notabilités sociales du pays, tout le clergé catholique : « Je me demandais s'il s'agissait bien de moi, écrit-il à lord Blachford. Ces deux sentiments réunis, le plaisir et la surprise, ont fait que tout cela a été une épreuve pour mon cœur et pour ma tête. Il me vient aussi cette troisième pensée : « Est-il possible qu'il n'y ait pas une réaction ou un contre-coup de quelque sorte ? » (Mai 1880).

Cette réaction ne vint pas : il était sur des som-

[1] H. J. Jennings, *Card. Newman, Story of his life.*

mets trop élevés et dans une retraite trop profonde pour que les malveillances humaines pussent l'atteindre. L'intimité de sa vie est charmante. Pas d'apparat, pas de cérémonial, pas d'étiquette. Une bague pontificale, une ceinture rouge et sa barrette cardinalice sont les seuls signes révélateurs de sa haute dignité. Dans la maison il est appelé *le Père* comme autrefois, et il n'accepte pas d'autre titre. Quelques-uns de ses amis croient devoir exagérer le respect et mettent plus de solennité dans leur tenue ou dans leurs paroles : « Un tel est un bon garçon, dit-il d'eux avec humour ; mais ce n'est pas un homme avec qui l'on puisse causer en bras de chemise. » Il ne veut rien d'affecté, ni de pompeux, mais la bonne simplicité respectueuse, et il préfère de beaucoup ses anciens amis qui continuent à l'aborder sur le pied d'égalité comme autrefois. De temps à autre il est contraint de faire acte de cardinal, d'accepter la préséance dans quelque fête imposante : « On était frappé alors, dit Church, de sa loyale obéissance à l'autorité qui l'obligeait à cet appareil et de son impatience, demi-amusée et demi-agacée, d'être la personne revêtue de tant de grandeurs. Il n'était aucunement disposé à laisser prendre certaines libertés ou à tolérer une impertinence, mais pour ce qui était affecté il avait peu de patience... Il protestait avec une irritation singulière contre l'idée de faire de lui un héros ou un sage. Il était ce qu'il était, disait-il, rien de plus : et il était disposé à traiter rudement ceux qui tentaient de le placer en une éminence à laquelle il se refusait [1]. »

Son bonheur était désormais sans mélange, aucun nuage dans son âme ni sur son front. Longtemps il avait souffert de se sentir en désaccord avec l'autorité supérieure, et pour une âme vraiment sacerdotale c'est peut-être la plus terrible épreuve. Maintenant il se savait accueilli, en communion d'idées avec Léon XIII. Son cœur avait parlé au cœur du Pape qui lui avait répondu, les sentiments chantaient à l'unisson, il était pleinement heureux et il en remerciait Dieu avec effusion :

« Quant à moi, écrivait-il en 1884, à la fin d'une longue vie je déclare dans la plénitude de mon cœur que le Seigneur ne m'a jamais abandonné, jamais déçu, qu'Il m'a constamment changé le mal en bien. Lorsque j'étais jeune, je disais habituellement — et je pense que ce n'était pas une présomption, — que Notre-Seigneur répondait toujours à mes prières : et ce qu'Il a été pour moi, qui méritais si peu son amour, Il le sera, je le sais et je le crois, pour toute âme qui ne le repoussera pas et qui n'étouffera pas son appel [2]. »

Cette félicité intérieure se reflétait doucement sur ses traits reposés, irradiés par une sorte de vision de la paix. « Sa face, écrivait la fille de lord Selborne après une visite qu'elle lui avait faite avec son père, sa face est radieuse de lumière et exprime une paix infinie. Lorsqu'il me regarda en me prenant les mains, il me sembla que de ses yeux sortait une bénédiction de paix qui me pénétrait. » A cette même jeune fille il montrait en 1887 une peinture représentant Oxford à vol d'oiseau, l'un des rares ornements de sa chambre : « *Alma mater, alma mater !* répétait-il, je ne la reverrai plus jamais. Combien elle m'est chère ! » Il parlait d'Oxford et de son Université comme le cardinal Perraud vieilli parlait avec une tendresse indicible de l'Ecole normale supérieure où il avait passé sa jeunesse. L'évêque d'Autun gardait le culte de son Ecole, il en aimait les murs, les souvenirs, les élèves qui avaient été ses amis d'autrefois, même s'ils avaient suivi plus tard une voie opposée. Quand on le voyait sombre, absorbé, on la lui rappelait et aussitôt son front s'illuminait, sa parole figée coulait avec charme, souvent avec chaleur. Newman plus tendre, plus rêveur, éprouvait une affection plus communicative encore pour son vieil Oxford, et comme il accueillait les amis de ce temps-là !

Entre lui et Manning tout dissentiment a cessé. Les caractères n'ont pas changé : l'un est toujours doctrinaire, anguleux et autoritaire ; l'autre doux, mystique, ombrageux et réservé ; mais ils professent l'un pour l'autre une estime entière fondée sur leur mutuelle loyauté. En 1883 Newman vint à Londres et lui, cardinal de la Sainte Eglise, il descendit chez son vieil ami Church, doyen de Saint Paul, il séjourna même dans la maison de cet anglican de bonne foi qu'il espérait toujours ramener au catholicisme en lui faisant connaître ce que sont les catholiques. Cette fois il avait aussi l'intention de poser pour son portrait. Il visita le cardinal qui le reçut avec toute la cordialité compatible avec son austérité native. Quand il revit ses compagnons il leur dit plaisamment : « Que pensez-vous que Manning m'ait fait ? Il m'a embrassé ! » Manning lui rendit sa visite à Birmingham l'année suivante.

Toutes ces sympathies le touchent vivement et elles lui viennent de partout, spontanées et délicatement affectueuses. L'*Oriel College* où il a été *fellow* décide qu'on fera peindre son portrait en grand costume de cardinal, et, avant de le mettre à la place d'honneur qui lui est assignée, on l'envoie à Pusey que la maladie empêche de se rendre à Oxford. Le vieil ami de Newman s'extasie devant cette belle œuvre : « Les yeux ont encore leur douceur habituelle, écrit-il en remerciant ; les lignes profondes qui creusent les joues révèlent de nombreux soucis et chagrins, depuis les jours anciens où nous échangions de douces pensées. Hélas ! pauvre Oxford, qui n'a pas voulu le garder ! J'ai maintenant tous les traits de sa physionomie récente aussi gravés dans mon esprit que les anciens. »

Mais il se sanctifie dans la joie comme dans les peines, il demeure sincèrement humble. Mgr

[1] Church, *Occasional Papers*. — Thureau-Dangin, *loc. cit.*, p. 276.
[2] *Letters and Correspondence*, Appendix.

Ullathorne, en lui dédiant un ouvrage en 1886, comme « expression de son affection, de sa vénération et de sa gratitude, » lui rappelle « les quarante années d'une amitié et d'une confiance qui ont grandement enrichi sa vie. » Le cardinal est tout ému de ce témoignage de reconnaissance et il lui répond : « Combien Dieu a été bon en me donnant de tels amis ! Il en a été ainsi tout le long de ma vie. Ils ont pardonné mes erreurs, oublié mes défauts — et trouvé des excuses pour mes fautes. Que Dieu vous récompense, mon cher Seigneur, pour votre tendresse envers moi qui ai tant conscience de tout ce en quoi j'ai failli ! »

IV. — L'heure approche du « voyage redoutable » et il s'y prépare en pensant que « là où sont ses amis morts, là il doit être aussi ; » que « leur épreuve et leur jugement sont passés, tandis qu'il a encore les siens à subir. » Car « plus on a reçu, plus on aura à répondre. »

Mgr Ullathorne raconte qu'il vint le voir l'année suivante et qu'il le trouva « bien ravagé, » mais joyeux encore et plein d'animation :

> Nous avons eu une conversation longue et enjouée, mais comme je me levais pour prendre congé, il se passa une scène que je n'oublierai jamais, à cause du sublime enseignement qui en ressort pour moi. Il me dit, avec un accent des plus humbles : — Mon cher Seigneur, voulez-vous me faire une grande faveur ? » — « Qu'est-ce ? » demandai-je. Il se laissa alors tomber sur ses genoux, inclina sa vénérable tête et dit : « Donnez-moi votre bénédiction. » — Que pouvais-je faire avec lui devant moi, dans cette posture ? Je ne pouvais refuser sans le peiner. J'étendis donc la main sur sa tête et lui dis : — « Mon cher Seigneur cardinal, bien que ce soit à moi d'être à votre place, je prie Dieu de vous bénir, et que son Esprit-Saint remplisse votre cœur ! » — Comme je me dirigeais vers la porte, le cardinal refusant de mettre sa barrette, tant qu'il était avec moi, dit : — « Je suis resté à la maison toute ma vie, tandis que vous combattiez pour l'Eglise dans le monde » — Je me suis senti anéanti en sa présence. Il y a un saint dans cet homme.

S'il était resté à la maison, c'est qu'on ne l'avait pas sollicité d'en sortir, et peut-être aussi que sa place était là, dans le silence de la retraite. Il n'avait pas les qualités de gouvernement, c'était un penseur, un méditatif, fait pour les études profondes et subtiles qui servent à conduire les âmes, à éclairer les intelligences. A chacun son don et sa mission. Et il trouvait tant de charmes dans sa chère solitude qu'il souffrait lorsqu'il en était éloigné, comme un oiseau éperdu dont on a raréfié l'air sous la cloche pneumatique. En 1888, il fit un court voyage à Londres. « J'ai eu, disait-il, comme une vision de la grande Babylone... Cela m'a fait penser à ces paroles : « N'aimez pas le monde ni les choses du monde. » Puis, comme s'il eût craint de contrister quelqu'un — car dans cette « Babylone » il y avait bien des âmes élues de Dieu, — il se reprit aussitôt et ajouta : « Peut-être suis-je trop sévère et ne pensé-je de cette façon que parce que je suis un vieillard. »

A mesure qu'il approche de la fin, il semble qu'il sorte de la nuit pour se diriger vers l'aube et il apparaît comme ces sommets élevés qui perçoivent déjà quelque chose des rayons de l'aurore lointaine et qui en revêtent les premières teintes roses. Sur ses traits on voyait déjà comme un reflet de l'éternité. « Il envisage sa fin, écrivait Aubrey de Vere à Tennyson, avec une lumineuse, tranquille et humble espérance, aussi éloignée de la froideur du sceptique et du stoïque que de la présomption du puritain enthousiaste. Sur aucun visage d'homme, de femme ou d'enfant, je n'ai vu un sourire semblable au sien, si plein de charité, de douceur, de tendresse, et pourtant traversé parfois d'un rayon de gaieté humoristique. » Sa belle âme juste demeurait constamment tournée vers Dieu, semblable à ces plantes qui se tournent instinctivement vers le soleil.

Ses disciples s'appliquaient à lui rendre heureuses ses dernières années. C'était maintenant un vieillard de quatre-vingt-neuf ans, ils auraient voulu le garder toujours auprès d'eux, à l'exemple des premiers chrétiens qui voulaient s'imaginer que Jean ne mourrait point. Sachant qu'il appréciait beaucoup la musique, en particulier Beethoven, ils venaient chanter et faire chanter dans le corridor voisin de sa chambre. Quelques semaines avant sa mort il les pria de lui redire les *Années éternelles*, *The Eternal Years*, du P. Faber. Il se les fit répéter et ajouta : « Cela vaut mieux que mon hymne *à la lumière*, *Lead Kindly Light*, car cela donne ce que l'autre cherche. »

Après avoir présidé à l'inauguration des vacances, il tomba malade et après trois jours il s'éteignit doucement, au milieu de ses religieux, sans souffrance. Son âme s'allumait à la vraie lumière. C'était le 11 août 1890 [1].

A ses funérailles assistaient dix-sept évêques ; l'église de l'Oratoire ne put contenir le nombre des notabilités catholiques et protestantes qui tinrent à honneur de lui rendre le suprême hommage de l'affection et de la reconnaissance. Le 19 août suivant son corps fut déposé, ainsi qu'il l'avait demandé, dans la calme campagne de Rednal, à côté de son ami le plus intime, Ambroise Saint-John. Rien n'est simple et grave comme les croix modestes et égales qui s'élèvent au dessus de leurs tombes, seulement recouvertes de gazon.

Quelques jours après, un service solennel fut célébré à Londres dans la vaste église de l'Oratoire, et le cardinal Manning, en présence d'une assemblée digne du grand défunt, prononça l'éloge funèbre. Seuls purent critiquer cet acte ceux dont l'esprit était trop étroit pour comprendre que ces deux âmes généreuses pouvaient différer d'idées, se prononcer librement et diversement en matières libres, sans qu'il y eût pour cela entre elles hostilité, jalousie ou rivalité. Ce discours au

[1] Il avait composé son épitaphe :

Joannes Henricus Newman
Ex umbris et imaginibus
In veritatem
Die A. S. 18...
Requiescat in pace !

contraire les honorait tous les deux, comme il honorait l'Eglise qui, malgré leurs divergences de pensées, les avait placés sur le pied d'une glorieuse égalité. C'est donc en toute vérité que Manning parla de « leur amitié de plus de soixante ans qui ne put avoir de fin. »

« Nous avons perdu notre plus grand témoin de la foi, dit-il, et nous sommes tous appauvris et diminués par cette perte... Pour moi, j'ai contracté envers lui pour l'aide et la lumière que de lui j'ai reçues, une dette de reconnaissance plus grande qu'envers tout homme de ce temps. » Puis il le montre brisant « les barrières sacrées de l'Angleterre, » reniant, chose jusque-là impardonnable, tout le *Tudor Settlement*, et cependant vénéré des Anglais des opinions les plus diverses, au point que l'on a pu dire : « Que Rome le canonise ou non, il sera canonisé dans la pensée des gens pieux des diverses confessions de l'Angleterre. »

Il est trop tôt, poursuivit-il, pour mesurer l'œuvre qui a été silencieusement accomplie par la vie du cardinal Newman. Aucun homme vivant n'a à ce point modifié la pensée religieuse de l'Angleterre. Sa disparition clôt un chapitre unique dans la vie religieuse de ce siècle. Cette œuvre a été pour la plus grande part accomplie dans le silence ; car, à cause des habitudes de retraite de l'homme et du fardeau croissant de l'âge, il s'est rarement mis en avant dans ces derniers temps. Néanmoins les paroles de sa vieillesse étaient comme « le marteau qui brise en morceaux le rocher, » et comme la lumière qui opère sans un son. L'on a courageusement et en toute vérité confessé qu'il est le « fondateur de l'Eglise anglicane dans son état actuel. »

Son action s'est fait sentir jusque sur les corps séparés de l'Eglise établie. Sa voix a agi sur eux, et plus tard l'histoire redira les détails féconds de cette grande vie :

Mais nous ne pouvons oublier qu'entre autres dettes nous lui devons un résultat d'une singulière importance. Quiconque ne veut pas se faire moquer ne peut plus dire que la religion catholique est bonne seulement pour de faibles intelligences et pour des cerveaux sans virilité. Cette orgueilleuse prévention n'est plus. Saint Thomas d'Aquin est trop éloigné et trop peu connu de ceux qui tiennent de pareils propos, pour les faire hésiter. Mais l'auteur de la *Grammar of assent* peut les faire réfléchir à deux fois avant de s'y risquer.

J'ai parlé jusqu'ici de son action sur le monde du dehors. Que puis-je dire et qu'ai-je besoin de dire de son action intérieure sur l'Eglise ? Vous tous la connaissez et l'avez ressentie. Ses écrits sont dans vos mains. Mais au dessus de l'action exercée par tous ses livres, a été l'exemple de sa vie humble et ascétique : toujours le même, en union avec Dieu, et d'une charité sans mesure pour tous ceux qui s'adressaient à lui. Il était le centre d'âmes innombrables, attirées vers lui, pendant de longues années, comme vers leur docteur, leur guide, leur consolateur. Pour eux, il était une lumière de printemps et une force venue d'une source surnaturelle... L'histoire de notre pays évoquera le nom de John-Henry Newman parmi les plus grands de notre peuple, comme un grand instructeur d'hommes, comme un confesseur de la foi, comme un prêcheur de justice, de piété et de compassion...

La presse britannique tout entière célébra cet homme qui laissait « une place vide impossible à remplir par personne, » suivant le mot de Church. Lake dans le *Guardian* exprime sa pensée sur « l'apothéose » qui a suivi la mort de Newman : « Ce qui m'a frappé surtout, c'est l'immense changement accompli dans le sentiment national, non seulement en ce qui regarde les catholiques romains, mais sur les choses religieuses. »

V. — Ce qui explique l'influence de Newman, la sympathie universelle qu'il sut conquérir, c'est qu'il ne se sépara, ne se désintéressa jamais de ce qui regardait son pays. Il est longtemps écarté, dédaigné, on parle de lui comme d'un renégat au sujet duquel le silence est encore mieux de saison ; et lui au lieu de s'enfermer dans une retraite indifférente ou boudeuse, il continue à vivre de la vie anglaise, à se passionner pour tout ce qui est anglais. Comme Lacordaire, il aime tout de son temps, même les entraînements, il ne le laisse point ignorer, il n'entend point rester en marge de la vie sociale de son pays comme un étranger, il fait corps avec lui, il s'affirme citoyen anglais, comme saint Paul excipe de son titre de citoyen romain, il n'abdique aucun de ses droits comme aucune de ses obligations. S'il a un pied dehors, il garde l'autre pied dedans, afin d'être tout proche des âmes qu'il aime et qui l'attendent. Il passe sur les humiliations, les dégoûts, les calomnies, et à l'égard de tous il conserve cette douceur triomphante qui assure la possession de la terre et des cœurs. Dans ce calme, cette attente sage et résignée, ces appels tantôt discrets, tantôt éclatants, mais constants à l'âme anglaise, il fait preuve d'un amour inlassable, héroïque, et c'est cet amour qui fut récompensé, car on n'aime pas en vain un pays ingrat qui vous rejette.

Tout d'abord il avait conquis une place personnelle comme poète, bien avant sa conversion. Son voyage en Sicile, en Italie, il en avait chanté toutes les étapes et son *Hymne à la lumière* était dans beaucoup de mémoires. En ces poèmes on trouvait déjà les intentions catholiques, comme dans l'*Absolution* :

« O Père ! écoute l'appel d'un pécheur ! Certes je voudrais cacher ma chute à l'homme, mais je dois parler, ou succomber...

« Agenouille-toi et reçois le mot divin : *Absolvo te.* »

On a comparé avec raison son œuvre poétique à celle de M. Sully-Prudhomme, mais elle est plus lumineuse, parce que plus croyante, et elle garde la même délicatesse [1].

[1] On connaît le beau sonnet de M. Sully-Prudhomme intitulé *La Confession* :

Un de mes grands péchés me suivait pas à pas,
Se plaignant de vieillir dans un lâche mystère ;
Sous la dent du remords il ne pouvait se taire
Et parlait haut tout seul quand je n'y veillais pas.

Voulant du lourd secret dont je me sentais las
Me soulager au sein d'un bon dépositaire,
J'ai, pour trouver la nuit, fait un trou dans la terre
Et là j'ai confessé ma faute à Dieu tout bas.

Heureux le meurtrier qu'absout la main d'un prêtre !
Il ne voit plus le sang épongé reparaître
A l'heure ténébreuse où le coup fut donné.

J'ai dit un moindre crime à l'oreille divine ;
Où je l'ai dit la terre a fait croître une épine,
Et je n'ai jamais su si j'étais pardonné.

A ce poème délicieux il manque ce que mit dans le sien Newman, cherchant la lumière ; il y manque la foi, l'*Absolvo te ;* c'est pourquoi il demeure si triste.

Le *Songe de Gérontius*, composé en 1865 à l'occasion de la mort d'un ami et sauvé par le P. Coleridge de l'oubli où il avait été relégué, fut sa dernière production poétique. C'est une âme qui comparaît devant le Souverain Juge, et qui se défend : « Moi un damné ! Moi séparé pour toujours de l'espérance et de la paix ! Ce n'est pas de moi que le Juge a ainsi parlé ! Il y a méprise quelque part ! Christ, arrête ta main ! Une minute, je vais te dire ! Demas est mon nom ; je suis Demas et non un autre. Je ne suis pas Judas, je ne suis point Nicolas, ni Alexandre, ni Philète, ni Diotrèphe. » Puis il discute avec le démon qui veut l'entraîner : « Je suis homme ! je n'ai rien de commun avec toi ! Je ne suis pas une proie pour toi, un jouet pour toi ! Je n'ai jamais été en enfer comme toi ! Je ne sens pas le brûlé, ni l'infection du charnier. »

Ce qu'il est, il va le dire, et comme c'est bien l'âme contemporaine !

> Je sais ce que sont les sentiments de l'homme, j'ai appris ma religion ; j'ai eu une conscience, j'ai un esprit cultivé ; je suis versé dans la science et dans l'art ; j'ai été raffiné par l'étude des belles-lettres ; j'ai su contempler d'un œil ravi les beautés de la nature ; je suis philosophe, poète, observateur pénétrant des hommes, politique profond, orateur, homme d'esprit et d'*humour*. Mieux que cela : je suis catholique... Aussi je te défie et te renonce, ennemi du genre humain !

L'Ange gardien avertit cette âme avant qu'elle franchisse la porte du temple et soit conduite devant le Dieu incarné :

« Ses yeux pensifs intercèdent pour toi ; ils te perceront au vif et te troubleront, et tu te prendras toi-même en dégoût. »

Des voix s'élèvent qui prient pour elle, voix de tous ceux qu'elle a laissés sur la terre, et quand elle s'approche enfin du Christ, une flamme dévorante jaillit qui la consume et la vivifie. Alors anéantie elle gémit :

« Emmenez-moi au plus profond de l'abîme ! Laissez-moi ! Là dans l'espérance, je veillerai au sein de la nuit, le temps fixé pour moi. »

Lorsqu'elle franchit la porte d'or du purgatoire, les anges chantent : « Seigneur, vous vous êtes fait notre refuge d'âge en âge, » le psaume de la tristesse et de l'espérance. Puis son Ange gardien lui dit en guise d'adieu :

« Vite passera ta nuit d'épreuve. Je reviendrai et t'éveillerai au matin. »

Il est grand, saisissant et mouvementé ce poème du Purgatoire, — un des chefs-d'œuvre de Newman.

La poésie n'était point sa seule gloire, ses travaux historiques ont aussi marqué son illustre sillon. Son *Histoire des Ariens au IVe siècle*, publiée en 1833, a été suivie de l'*Eglise des Pères* où il étudie les vies de saint Basile et de saint Grégoire, la conversion de saint Augustin. C'est encore l'histoire de *Demétrias*, une fiction qui s'inspire de la vie de sainte Paula et de ses filles ; les *Dernières années de saint Jean Chrysostome*, *Saint Martin des Gaules*, *Callista*, l'*Apologia*. Toutes ces œuvres ont reçu l'accueil favorable du public. Mais ce qui assurera sa mémoire et son influence sur l'apologétique contemporaine, ce sont ses travaux philosophiques dont les plus célèbres furent à coup sûr l'*Essai sur le développement de la doctrine chrétienne* et la *Grammaire de l'assentiment*. Ce ne sont point des ouvrages complets, mais comme des chapitres épars d'un livre inachevé sur la certitude.

Pour preuve de l'existence de Dieu, il écarte l'argument de finalité. « Je suis fort éloigné, écrit-il, de nier la force réelle des démonstrations de l'existence de Dieu tirée des faits généraux de la société humaine. Mais ces arguments ne m'apportent ni chaleur ni lumière ; ils ne font pas disparaître l'hiver de ma désolation : je ne sens pas en moi les bourgeons éclater, les feuilles pousser, mon être moral s'épanouir dans la joie. La vue du monde n'est pas autre chose que le rouleau du prophète, rempli de lamentations, de deuils et de malheurs. »

C'est en lui-même qu'il cherche les éléments de la certitude : « La clef de la vérité, dit-il, c'est la personnalité. » Il prend donc pour point de départ certain sa personne, ses facultés, ses instincts, sa nature, et de ce connu il passe à l'inconnu. Les faits, voilà sa base d'opération. « Les êtres concrets au premier rang, au second les prétendus universaux. »

Or rien n'est plus varié que la nature individuelle de chacun, c'est pourquoi les hommes demeurent en désaccord sur quantité de points, ils ne voient pas de la même façon. Pour qu'une vérité ait l'assentiment de tous, il faut que chacun trouve dans sa nature les motifs à son adhésion.

D'où vient cette adhésion ? Du raisonnement ? Du syllogisme ? Nullement. L'esprit n'est que rarement conduit aux conclusions rigoureuses :

> Il passe de conclusion à conclusion, guidé ici par une indication, là par une simple probabilité ; tantôt s'aidant d'une association d'idées, tantôt s'appuyant sur une loi communément admise, s'emparant ensuite d'un témoignage, pour se confier l'instant d'après à une impression populaire, à un instinct intérieur, à quelque obscur souvenir. C'est ainsi qu'il progresse, semblable à un homme qui escalade un rocher escarpé. L'œil vif, la main prompte, le pied sûr, cet homme monte, sans trop savoir lui-même comment, par habileté personnelle, et par pratique beaucoup plus que par théorie, sans laisser derrière lui la moindre trace, ni pouvoir donner aux autres la moindre leçon...
>
> Voilà de quelle manière raisonne le plus souvent la généralité des hommes, l'élite et le commun. Ce n'est pas une règle qu'on applique, c'est une faculté intérieure que l'on suit.

Aussi le raisonnement n'est-il pas un art, mais en nous une vie, *une énergie vivante et spontanée*.

Comme les intuitions sont diverses, qu'il reste autour de ces intuitions rapides beaucoup d'obscurités, que les natures diffèrent, « il est probable qu'une opinion donnée en tant qu'elle est soutenue par des individus différents, est aussi distincte

d'elle-même que le sont leurs visages. » Nos preuves donc ne sont que des probabilités plus ou moins grandes, elles laissent, prises séparément, une part à l'hésitation et au doute, mais quand elles sont convergentes elles ont une grande force. Cette méthode de convergence, Newman la compare à la tendance d'un polygone régulier d'un nombre infini de côtés à coïncider avec le cercle dans lequel il est inscrit. « Telles sont dans les problèmes concrets les relations de la conclusion à l'assentiment : une preuve est la limite de probabilités convergentes. »

Car il y a un abîme entre la conclusion, acte de l'intelligence, et l'assentiment, opération de la volonté.

Et comment parviendrons-nous à la preuve qui emporte la conviction ? Par ce qu'il appelle « le sens des inférences » *(Illative sense)*, qui est le sens du grand, le sens du beau, le sens moral, qui nous fait découvrir dans notre conscience « un Maître suprême, un Juge saint, juste, puissant, qui voit tout, récompense et châtie. » C'est une erreur de s'en rapporter au seul syllogisme, et c'est parce qu'il est plus facile qu'on le cultive avec tant de soin et d'orgueil. « Il faut du temps pour convaincre, tandis que pour un syllogisme il suffit de trois lignes. Et le même livre qui persuade l'un en irrite un autre et laisse un troisième indifférent. »

Le *Sense illative* est souverain dans son domaine ; il n'est pas infaillible, mais on lui doit toujours obéissance. Il produit seul dans les individus comme dans les nations les certitudes qui leur donnent la fermeté du caractère, la constance dans l'action, le succès dans la vie.

Ces assentiments créent les héros et les saints, les grands chefs de parti, les grands hommes d'Etat, les prédicateurs puissants et les réformateurs fameux. Ils créent les pionniers de la découverte scientifique, les visionnaires, les fanatiques, les chevaliers errants, les démagogues et les aventuriers. Ils ont donné au monde les hommes d'une seule idée, énergies indomptables, infrangibles volontés, forces tenant en réserve toutes les révolutions. Ils allument les sympathies d'homme à homme, et relient entre elles les innombrables unités qui constituent un Etat et une nation. Ils deviennent pour un peuple le principe de son existence politique, lui donnent unité de pensée et communauté d'aspirations. Ils ont formé jadis la théocratie du moyen âge et le fanatisme musulman ; ils sont aujourd'hui tout à la fois et la vie de la « sainte Russie » et le nerf de cette liberté de parole et d'action dont les Anglais sont si fiers et qu'ils revendiquent comme un privilège national [1].

Il savait animer ainsi les sujets les plus subtils et jeter une exubérance de vie dans les matières les plus arides. Son système est séduisant par nombre de côtés, mais il demeure incomplet, semé d'obscurités, et prêtant aux conclusions les plus opposées. Ne nous étonnons donc point que les sceptiques et les agnostiques revendiquent aussi ses idées et invoquent son témoignage. Malgré tout, il jaillit de ses travaux philosophiques des clartés précieuses qui attendent, pour être victorieuses, qu'un autre Newman les mette en œuvre et en augmente l'intensité.

[1] William-Barry, *Newman*, V : La Logique de la croyance. — Voir Thureau-Dangin, t. III, p. 190-292.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Une jeune religieuse sécularisée m'a répété à deux reprises les phrases suivantes à propos de ses vœux : « Pour ma prise d'habit, si extérieurement, visiblement, je ne prononçai que des vœux annuels, je promis au Bon Dieu de me donner à lui non pas seulement pendant un an, mais toute ma vie. Je n'ai pas fait profession ; mais *devant le bon Dieu*, je n'ai pas pris des engagements que pour un an, et alors je me suis demandé bien des fois *ce que j'avais à faire.* »

Est-ce que ces engagements sont de véritables vœux ? Il me semble que non. — Mais, d'autre part, elle a pris devant Dieu des engagements pour toute sa vie.

Quelles questions lui poser ?

Quelles réponses donner ?

2° Relativement au vœu de chasteté, est-ce que les péchés internes, pensées, désirs contre la pureté sont contre le vœu de chasteté ?

Faut-il nécessairement accuser en confession les péchés internes, pensées, désirs contre la pureté avec leur *objet* ? Je veux dire : faut-il faire connaître v. g. le genre de personnes sur lesquelles se seraient portées ces mauvaises pensées voulues ?

R. — Ad I. La profession religieuse est définie par les auteurs : « Promissio libere facta et *legitime acceptata*, qua quis in debita ætate constitutus, post tempus probationis expletum, tribus votis substantialibus Deo se astringit in religione ab Ecclesia approbata [1]. »

La profession est donc un *contrat* entre le religieux et la communauté où il entre, qui est chargée par l'Eglise de recevoir ses vœux. Il n'y a donc pas de profession sans *acceptation* des vœux par les *supérieurs*. Comme cette proposition est le nœud de notre solution, nous allons la prouver.

On peut d'abord l'établir par les canons *Porrectum* 13, et *Ad Apostolicam* 16, *de Regularibus*.

On peut invoquer aussi deux décisions de la S. C. des Evêques et Réguliers, l'une du 16 décembre 1831 [2], et l'autre du 18 janvier 1842 [3].

C'est d'ailleurs l'enseignement de Suarez [4], d'Ojetti [5], de Piat de Mons [6].

[1] Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis*, 1888, t. I, p. 139. — Cf. Bordonus, *Profes.* XVIII, n. 3. — Ferraris, V° *Professio regularis*, n. 1. — Mayr, *Trismegistus*, I, III, tit. XXI, n. 91. — Passerini, *Stat.*, quæ. 189, art. X. — Pellizarius, t. III, cap. I, n. 2. — Rotario, *Theologia*, t. I, lib. II, cap. V, p. I, n. 1.

[2] *Analecta juris pontificii*, t. XVI, col. 1000, n. 1539.

[3] *Ibid.*, t. XVII, col. 242, n. 1670.

[4] *De Regularibus*, lib. II, c. IV, n. 96 ; lib. VI, cap. II, n. 4.

[5] *Synopsis*, V° *Professio religiosa*, p. 412.

[6] *Op. cit.*, t. I, p. 140.

On admet comme valide le consentement *tacite* du supérieur, qui accepte la profession en silence en ne protestant pas alors qu'il pourrait protester.

Disons enfin que la profession ne se fait que suivant les *règles approuvées* pour l'Ordre.

En dehors de ces divers éléments, on aura une *résolution* du sujet, mais nullement une *profession religieuse*.

Appliquons ces principes au cas qui nous est exposé.

Tout d'abord, il est question de *prise d'habit ;* or, la prise d'habit est, de la part du sujet, une cérémonie par laquelle il reçoit l'habit de la Congrégation de la main des supérieurs pour commencer le noviciat, mais elle ne comporte aucun vœu dans la pensée des supérieurs.

Si le sujet a l'intention de se consacrer à Dieu pour toute sa vie, c'est plutôt un *désir* qu'une *résolution* ferme et prenant corps.

Pour les vœux *simples*, il y a bien, de la part des supérieurs, une acceptation de la promesse d'observer les statuts de la communauté avec les vœux de religion, mais cette acceptation est restreinte à une année seulement.

Si le sujet a, de lui-même, l'intention de s'engager pour la vie, son engagement ne vaut, comme vœu, que pour un an, la communauté ne l'acceptant que pour cet espace de temps.

Etant donné que l'engagement ne vaut comme vœu que pour un an, et n'engage la société que pour le même laps de temps envers le sujet, que faut-il penser de ses intentions personnelles de s'engager pour toute la vie ?

Cet engagement, au fond, ne constitue pas un *vœu* à titre *privé*. De fait, qui dit *vœu*, dit *obligation* sous peine de *péché*. « Ad essentiam voti, remarque Ojetti, ex qua parte illud deliberatam promissionem dicit, requiritur vera intentio sese obligandi et acceptatio ex parte Dei [1]. »

Or, il est de l'essence d'une obligation volontaire de ne pouvoir être contractée qu'en toute liberté et avec connaissance de cause : ce qui n'a pas lieu ici. La religieuse, en effet, tout en voulant faire ses vœux *annuels* avec le désir de les renouveler plus tard, n'a pas eu l'intention de s'obliger par des vœux privés pour le cas où ses vœux simples ne pourraient plus être renouvelés.

Nous concluons que les vœux annuels étant expirés et les vœux privés n'ayant pas été faits, il y a liberté absolue pour la personne, qui se trouve actuellement comme les simples fidèles.

Peut-elle aujourd'hui faire des vœux ? — Elle le peut comme tous les fidèles, et ses vœux seront valides au point de vue de la conscience, si elle les fait avec l'intention de s'obliger sous peine de péché.

Mais quelle en sera la nature au point de vue du droit ecclésiastique ? — Ces vœux ne peuvent être regardés comme vœux simples de religion, parce que pour cela il faut qu'ils soient acceptés par l'Ordre en la personne des supérieurs, ce qui n'a pas lieu ici.

Il faut donc les considérer comme de simples vœux *privés*, qui suivent les règles des vœux privés. Un confesseur agira sagement, s'il juge à propos de les permettre, de ne les autoriser que pour une année, sauf à les recommencer tous les ans.

Pour la formule à employer, il n'est besoin pour le vœu de chasteté que de dire la durée que l'on veut accorder à ce vœu.

Quant aux vœux d'obéissance et de pauvreté, comme la pratique complète est presque impossible dans le siècle, il faut déterminer, par écrit et par avance, les personnes chargées de commander et les objets sur lesquels portera la pauvreté.

Ad II. Les péchés *internes* sont-ils contre le vœu de *chasteté ?*

D'après Bucceroni, l'Eglise, en acceptant le vœu de chasteté fait par les religieux, ne considérerait que les actes externes ; mais il reconnaît que les sujets, en s'engageant, ont en vue non seulement les actes externes, mais aussi les internes, comme ceux qui font le vœu en dehors de la vie religieuse : « Si non spectes nisi institutionem et acceptationem Ecclesiæ, votum castitatis refertur tantum ad *externa ;* sed hoc votum eodem fit modo in religione ac extra illam, adeoque afficit quoque actus *internos* [1]. » C'est aussi la pensée de Ferrari, qui cite le passage de Bucceroni pour expliquer la nature du vœu de chasteté [2].

L'ensemble des canonistes, tant anciens que modernes, affirme que les actes *internes* sont contre le vœu de chasteté, sans faire aucune distinction.

Parmi les anciens, on peut citer Barthélemy de Saint-Fauste *(Thesaurus religiosorum,* lib. VII, quæst. XLVII, n. 1), Donat *(Rerum regularium praxis resolutoria,* tom. IV, part. XVI, tract. V, quæst. 1), Lessius *(De Justitia et jure,* lib. II, cap. XLI, n. 78), Rotario *(Theologia moralis regularium,* t. II, lib. IV, cap. I, punct. 3), Sanchez *(In præcepta Decalogi,* lib. V, cap. VI, n. 9), Schmalzgrueber *(Jus ecclesiasticum universum,* lib. III, tit. XXXV, n. 41), Suarez *(De Religione,* tract. VII, lib. IX, cap. II, n. 2).

Parmi les auteurs modernes, qu'il nous suffise de rappeler Meynard *(Réponses canoniques,* t. II, n. 173 et 176) et Piat de Mons *(Prælectiones,* t. I, p. 270).

Ces citations expliquent la conclusion d'Ojetti : « *Communissima* et *vera* doctrina est violari votum peccatis mere internis. » *(Synopsis,* V° *Castitas,* p. 55).

---

[1] Ojetti, *Synopsis,* V° *Votum,* p. 647. — Cf. S. Thomas, 2ª 2ae, q. 88, art. 2.

[1] Bucceroni, t. II, n. 301.
[2] *De statu religioso,* n. 69, p. 161.

Q. — 1° Depuis longtemps, le samedi est spécialement consacré chaque semaine à honorer la Très Sainte Vierge. J'ai lu qu'il était bien de lui consacrer plus spécialement encore le premier samedi de chaque mois ; l'*Ami* pourrait-il m'en dire la raison ?

2° Quelle est l'origine de l'*Angelus* ?

R. — Ad I. 1° Vous avez raison de dire que *depuis longtemps* le samedi est consacré à la sainte Vierge. « Il est impossible, dit le regretté M. Maugère, de déterminer d'une manière précise à quelle époque le culte de la sainte Vierge a été fixé au samedi ; mais certainement il remonte à une antiquité très reculée, et probablement à l'origine de l'Eglise. Ce culte consistait d'abord en des pratiques pieuses ; plus tard on dédia à la sainte Vierge un Office propre, spécial pour le samedi. Enfin saint Pie V fit composer celui que nous avons encore [1]. »

Cette assertion est absolument vraie, car les auteurs ne sont pas d'accord pour désigner le lieu et l'époque de la consécration du samedi à la sainte Vierge, bien que tous la fassent remonter à une haute antiquité : ce qui est un indice très sérieux d'une institution apostolique.

Pour Baronius, cette consécration serait due à des moines occidentaux et elle aurait eu lieu en 1056 [2].

Durand de Mende l'attribue à l'Eglise de Constantinople, sans en fixer la date. Elle aurait eu pour motif un miracle, souvent renouvelé, à propos d'une image de la sainte Vierge couverte d'un voile. Ce voile se relevait de lui-même le vendredi après les vêpres, permettant ainsi au peuple de contempler l'image, et il ne reprenait sa position normale que le samedi soir après les vêpres. Frappé de ce prodige hebdomadaire, le clergé prit l'habitude de célébrer tous les samedis un office en l'honneur de Marie [3].

On attribue au coopérateur de Charlemagne, Alcuin, la composition de messes de la sainte Vierge pour le samedi, pour répondre au désir de Boniface, archevêque de Mayence [4].

L'office du samedi fut rendu obligatoire par Urbain II au concile de Clermont, dans le but d'attirer sur la croisade qui se préparait la bénédiction de la sainte Vierge. Cette mesure complétait une autre décision : après avoir pris l'avis des Pères du concile, le Pape avait obligé les clercs à réciter tous les jours le Petit Office de la sainte Vierge en usage parmi les ermites de saint Pierre Damien.

Ces deux prescriptions ne se trouvent pas parmi les 32 canons du concile de 1095, mais leur souvenir nous a été conservé par les historiens contemporains, dont le témoignage est encore accepté par la critique actuelle [1]. La tradition rapporte que le pape Urbain II célébra pour la première fois le samedi suivant la messe *de Beata* dans la crypte de N.-D. du Port.

2° Il y a encore une pratique de dévotion à la sainte Vierge fixée au samedi : c'est celle des *Quinze samedis du Rosaire*. D'après le P Leikes, elle aurait commencé à Toulouse au XVII[e] siècle [2]. En tout cas, la Dévotion des quinze samedis était connue au XVIII[e] siècle, comme l'indique un petit Manuel, manuscrit, intitulé *La dévotion aux mystères de Jésus-Christ et de Marie, sa Mère, connue sous le nom des Quinze Samedis, par M. l'abbé ... A Paris, 1790. — Copiée pour l'usage de Marguerite Bertrand, de Langres. 21 décembre 1820.* M. l'abbé Girard, chanoine de Reims, a édité cette publication en 1885 [3].

Beringer consacre quelques lignes à cette pratique, qui a été enrichie d'indulgences par plusieurs papes :

> Depuis longtemps, dit-il, les membres des confréries du Rosaire avaient coutume de consacrer à la Reine du très saint Rosaire quinze samedis consécutifs avant la fête ou en un autre temps de l'année : chacun de ces samedis, ils s'approchaient des sacrements et pratiquaient des exercices pieux en l'honneur des quinze mystères du Rosaire. Cette coutume s'étant fort répandue dans ces derniers temps, Léon XIII, par un décret de la S. Congrégation des Indulgences du 21 septembre 1889, en révoquant toutes les indulgences accordées antérieurement à tous les fidèles, leur a accordé les indulgences suivantes... [4].

La dévotion aux Quinze Samedis peut toujours être pratiquée par tous les fidèles, mais les indulgences qui y sont attachées ne profitent maintenant qu'aux membres de la confrérie du Rosaire.

3° Quant à la dévotion du *premier samedi* du mois, nous ne connaissons aucun document qui en parle ; aussi vous nous auriez fait plaisir en nous citant les auteurs que vous avez lus.

Ad II. Il est assez difficile de répondre d'une manière précise à la question relative à l'origine de l'Angélus, parce que nombreuses sont les opinions émises relativement à cette origine.

Pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de la situation, nous résumerons les affirmations données par les divers auteurs. Comme plan, nous citerons les documents par siècle, en suivant autant que possible l'ordre chronologique pour chacun d'eux.

Enfin, à l'imitation de la plupart des auteurs,

[1] Maugère, *Le Bréviaire romain*, 1887, p. 182.
[2] Baronius, *Annales ecclesiastici*, ann. 1056.
[3] Durand, *Ration.*, lib IV, cap. I.
[4] *Micrologus*, cap. 60. — Gavantus, *Thesaurus Sacrorum Rituum*, Paris, 1652, t. I, p. 6. — Vacant, *Dictionn. de théologie catholique*, 1900, art. *Alcuin*, col. 690.

[1] *Chronique de Gaufrid*, dans la *Bibliotheca bibliothecarum*, de Labbe, t. II, p. 292. — Radulp., *Propositio* 20. — Gavantus, *Thesaurus*, t. I, p. 6 ; t. II, p. 160. — Guérin, *Manuel des Conciles*, 1856, t. I, p. 401 ; *Les Conciles*, 1869, t. II, p. 208. — Jager, *Histoire de l'Eglise catholique en France*, 1881, t. VII, p. 11. — Battandier, *Annuaire Pontifical* 1905, p. 433. — Darras, *Histoire générale de l'Eglise catholique*, 1875, t. XXIII, p. 281.
[2] Leikes, *Rosa aurea*, p. 537.
[3] Girard, *La dévotion des Quinze Samedis*, Paris, 1885, in-32 de 278 p.
[4] Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. I, p. 414.

nous parlerons d'abord de l'Angélus du soir, puis de celui du matin, enfin de celui de midi.

I. — Origine de l'Angélus du soir

Sous ce nom : origine de l'*Angelus*, nous comprenons une prière faite le soir, au commencement de la nuit, au son de la cloche, dans le but d'honorer le mystère de l'Incarnation que l'on pense avoir été annoncé au commencement de la nuit.

Xe siècle. — Il ne peut être question à cette époque de la récitation de l'Angélus, mais on trouve dans les monastères quelques pratiques que l'on peut regarder comme les précédents de l'Angélus.

Les Coutumes de Saint-Denys, rédigées au XIIIe siècle, prescrivent qu'après Complies le prieur sonne à trois reprises une cloche et que tous disent alors et ensemble les prières. On trouve même dans certains coutumiers manuscrits du Xe siècle l'ordre de faire réciter aux enfants trois prières après Complies, après quoi l'abbé sonnera une cloche, *tintinnabulum*, et récitera les trois prières avec les frères. Ces trois prières nous sont très anciennement connues. La *Regularis concordia*, de saint Ethelwold, antérieure à Guillaume le Conquérant, nous apprend que c'étaient des psaumes avec des répons et trois prières proprement dites que l'on récitait trois fois par jour : avant l'office de nuit, avant Prime ou Tierce suivant la saison, enfin après les Complies. Les enfants les récitaient d'abord, ensuite les moines. La *Regularis concordia* parle du son de la cloche pour les récitations de la nuit et du matin ; elle n'en parle pas pour la récitation de Complies. Les trois prières furent dans certains chapitres de véritables exercices de règle, sans faire néanmoins partie de l'office. Elles sont prescrites dans les constitutions données par Manegold de Lauterbach aux chanoines réguliers de Murbach, en Alsace ; on les retrouve dans les règles des chanoines réguliers de Sainte-Marie *de Portu*, près de Ravenne. Chez les chanoines réguliers de Windeseim, l'usage existait, au XVe siècle, de réciter trois *Ave Maria*, au son de la cloche, après l'antienne à la Vierge qui termine la réunion au chœur : « Antiphona de Beata Virgine cantatur, qua terminata... *trina pulsatio* fit et a singulis ter *Ave Maria* dicitur [1]. »

M. W. Henry en conclut qu'il semble légitime d'attribuer à cette pratique une grande influence sur la formation de l'office liturgique de l'Angélus, dont nous avons ainsi les éléments dans la triple prière et dans la récitation de l'*Ave Maria* à la fin de Complies [2]. C'est aussi l'opinion de M. Boudinhon dans la *Revue du Clergé français* [3], et par conséquent celle de H. Thurston, dont M. Boudinhon n'a fait qu'abréger le travail [4].

XIe siècle. — Ce siècle est celui de l'institution du *couvre-feu*, en latin *ignitegium* [5]. Généralement on attribue à Guillaume le Conquérant la paternité du couvre-feu, qu'il aurait introduit en Angleterre comme mesure de police, afin d'empêcher les Anglo-Saxons de tenir des réunions nocturnes [6], et l'on rattache les commencement de l'Angélus à cette pratique : ainsi le P. Bridgett [7], le *Dictionnaire de théologie* de Goschler [8], etc.

Il y a là deux erreurs, répondent les nouveaux critiques.

Tout d'abord, il est faux que Guillaume le Conquérant ait créé l'usage du couvre-feu exclusivement pour l'Angleterre. De fait, la conquête de l'Angleterre, commencée en 1066, ne se termina qu'en 1069 par la victoire d'Hastings. Or, dès 1061, il est question du couvre-feu dans un Synode de Caen, qui prescrit « *ut quotidie signi pulsu ad preces Deo fundendas quisque invitaretur, atque occlusis foribus domorum ultra vagari amplius vetitum admoneretur* [9]. »

Guillaume le Conquérant a-t-il du moins *importé* en Angleterre cette mesure imposée aux églises de Normandie ? — C'est probable ; mais, en fait, à en croire Freeman, le savant médiéviste, on n'a pu apporter aucun témoignage contemporain qui rattache l'usage du couvre-feu à l'administration du Conquérant [10].

Quoi qu'il en soit de l'origine du couvre-feu, il est certain que l'on ne doit pas y rattacher l'institution de l'Angélus du soir.

1° *Tout d'abord, les deux sonneries ont des buts différents.* Le couvre-feu était une sonnerie *civile* pour donner le signal de divers actes de la vie civile.

Quand les habitants entendaient le son de cette cloche, ils devaient couvrir le feu dans leurs foyers, moins pour éviter de signaler par des colonnes de fumée leur présence à l'ennemi, que pour mieux parer aux périls d'incendie [11].

De plus, cette sonnerie équivalait à l'ordre de ne plus sortir par les rues sans porter du feu avec soi, afin d'être aperçu et reconnu par les troupes [12], comme l'indiquent ces anciens statuts de Marseille : « Statuimus,... quod nullus vadat per civitatem Massiliæ vel suburbia civitatis contigua, de nocte ex quo campana quæ dicitur *Salvaterra* sonata fuerit, sine lumine [13]. »

[1] Amort, *Vetus disciplina canonicorum*, in-4°, Venetiis, 1748, p. 580.
[2] W. Henry, dans le *Dictionnaire d'archéologie* de Dom Cabrol, art. *Angélus*, 1905, col. 2071.
[3] *Revue du Clergé français*, t. XXXI, p. 41.
[4] H. Thurston, *Our popular Devotions*, dans *The Month*, t. XCVIII, p. 483-499 ; 607-616 ; — t. XCIX, p. 61-83 ; 518-532.
[5] Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, in-4°, Niort, 1884, art. *Ignitegium*.
[6] Guérin, *Dictionnaire des Dictionnaires*, art. *Couvre-feu*.
[7] Bridgett, *Our Lady's Dowry*, p. 216.
[8] 1869, art. *Angélus*, t. I, p. 314.
[9] Thomas Esser, *Il suono dell'Ave Maria*, 1902.
[10] W. Henry, *l. c.*, col. 2070. — Thurston, *Histoire du Couvre-feu*, dans *The Month*, 1901, t. XCVIII, p. 607-616.
[11] Battandier, *Annuaire Pontifical* 1905, p. 432.
[12] Guérin, *Dictionnaire...*, art. *Couvre-feu*.
[13] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 432.

Elle indiquait l'heure à laquelle les artisans devaient cesser leur travail et les marchands leur commerce. « Nul Crespinier, dit le *Livre des mestiers* d'Etienne Boileau (vers 1263), ne puet ne doit ouvrer, ne faire ouvrer en nulle seson puis l'eure que le quevrefeu est sonnez à Saint-Merri. »

Elle indiquait aussi la fermeture des tavernes, et était appelée, à cause de cela, *campana bibitorum* en certains lieux. Une ordonnance française de l'année 1291 dit : « Nul ne traite vin puis que couvre-feu sera sonné [1]. » Le livre *De laudibus Papiæ*, qui date de 1331, s'exprime ainsi : « Un peu de temps après le signal donné pour la salutation de Notre-Dame, on sonnera la cloche appelée cloche des buveurs, après quoi il est défendu de boire dans les tavernes, qui ne doivent pas demeurer ouvertes [2]. »

Ce signal annonçait aussi que les portes de la ville allaient se fermer et avertissaient ainsi les gens qui étaient au dehors de rentrer à la hâte. On lit dans un commentaire du Dante, par le Franciscain Jean Bertoldi, évêque de Fermo, mort en 1445, que lorsque les pèlerins entendaient cette cloche, qui, en Italie, s'appelle *squilla* et signifie la fin du jour, ils se hâtaient d'arriver aux portes de la ville afin de les franchir avant leur fermeture [3].

L'Angélus, au contraire, a pour but spécial de célébrer les louanges de la sainte Vierge. Il est vrai que le synode de 1061 invite les fidèles à réciter des prières, *ad preces Deo fundendas quisque invitaretur*, en même temps qu'à fermer les portes des maisons; mais cela ne doit pas nous étonner dans un siècle où la foi se mêlait à tous les actes de la vie civile.

2° *Elles se font à des* heures *différentes.* — Le couvre-feu était sonné à heure fixe pendant toute l'année. Une chronique française de Paris nous apprend que, dans cette ville, au milieu du XIVe siècle, le couvre-feu se sonnait à 7 heures du soir : « Anno 1358, fuit prohibitum per omnes ecclesias, et collegia ne ab hora Vesperarum cantatarum usque in crastino luce clara fieret sonitus campanarum... excepto *ignitegio* in nostra Domina, quod *hora septima* pulsabatur. » La même coutume se retrouve dans l'église de Leichfeld, en Angleterre.

Il fut retardé dans la suite, car Villon, mort en 1461, dit dans un de ses poèmes :

> J'oy la cloche de Sorbonne,
> Qui toujours à neuf heures sonne
> Le salut que l'ange prédit.

Pour l'Angélus, au contraire, on suivait le coucher du soleil. De sorte que l'Angélus précédait toujours, au moins dans les derniers temps, le couvre-feu.

En Italie, le couvre-feu précédait d'une heure l'Angélus, qui se sonnait au coucher du soleil, au moins dans les campagnes [1].

3° Ces deux sonneries, d'ailleurs, outre leurs buts différents et leurs heures diverses, ne se sonnaient pas de la même manière.— La sonnerie de l'Angélus a toujours compris des *tintements*, se bornant souvent à cela, y ajoutant ailleurs une volée toujours assez courte. Pour le couvre-feu, il n'y avait pas de tintement, mais une volée d'au moins un quart d'heure [2].

4° Enfin, elles se sont maintenues jusqu'à nos jours toutes les deux telles que les a entendues le moyen âge. Le livre *De laudibus Papiæ*, que nous venons de citer, parle de la sonnerie de la cloche des *buveurs* peu de temps après le signal donné pour la salutation de Notre-Dame, ce qui suppose *deux* sonneries du soir.

Aujourd'hui encore, dans les campagnes qui entourent la ville de Rome, une heure avant l'Angélus, qui, dans ces pays, est variable et suit le coucher du soleil, on tinte une cloche. Elle indique aux travailleurs épars dans les champs qu'il est temps de terminer les travaux et de revenir au village. A ce son, les paysans chrétiens se découvrent et récitent le *Credo*, puis, prenant leurs instruments de travail, ils reviennent au village [3].

Dans la plupart des villes et dans tous les bourgs importants, on sonne le couvre-feu, au moins pendant la saison d'hiver. Le but, c'est de permettre au voyageur égaré de se diriger vers l'endroit d'où lui vient le son de la cloche, et aussi pour annoncer la fermeture des cafés. Cette sonnerie dure au moins un quart d'heure.

Il faut toutefois rappeler que le couvre-feu a été supprimé en Angleterre au moment de la Réforme [4], parce que les paysans, le prenant pour l'Angélus, continuaient de réciter la Salutation angélique.

Nous en concluons donc à une différence essentielle entre le couvre-feu et l'Angélus, bien que, parfois, ces deux sonneries aient été confondues en quelques lieux, comme dans un règlement de Jean de Stratford, évêque de Winchester, daté de 1324, où il engage les fidèles à réciter trois *Ave Maria* à chacun des trois coups de la cloche, au total neuf *Ave*, au *commencement du couvre-feu* [5].

XIIe SIÈCLE. — Nous rapportons au XIIe siècle la question de l'Angélus au concile de Clermont en 1095. « A partir du départ de l'armée des Croisés, dit Darras, on institua la récitation de l'Angélus trois fois par jour au son de la cloche de chaque paroisse. Ce fut, dit M. Adr. de Brimont, l'origine de cette belle prière de l'Angélus qui s'est répandue dans toutes les parties du monde où le christianisme a pénétré [6]. »

[1] Battandier, *Ibid.*
[2] W. Henry, *loc. cit.*, col. 2072.
[3] Esser, *Il suono dell'Ave Maria.*

[1] *Annuaire* 1905, p. 433.
[2] W. Henry, *l. c.*, col. 2073.
[3] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 433.
[4] W. Henry, *l. c.*, col. 2073.
[5] H. Thurston, *The Month*, 1901, p. 607.
[6] Darras, *Histoire générale...*, t. XXIII, p. 282. — Cf. Patr. lat., t. CLI, col. 183, *B. Urbani II Vita*

D'après cette opinion, cette pieuse pratique aurait été ensuite restaurée par Grégoire IX ou Honorius III [1].

M. Berlière regarde comme n'ayant *aucun fondement* [2] cette opinion, que W. Henry ne mentionne que pour mémoire [3], et que le Père Esser et Mgr Battandier traitent de légende [4]. « Le silence de tous les historiens contemporains, dit celui-ci, même de Léon d'Orviéto, qui cependant nous fait savoir que le saint Pape ordonna dans ce concile la récitation journalière des Heures de la sainte Vierge et son Office tous les samedis de l'année, est un argument d'autant plus péremptoire que le premier auteur qui nous parle de cette institution est le bénédictin Arnaud de Wion, qui vécut au XVIe siècle, soit cinq cents ans après. »

Nous sommes donc en droit de conclure que l'on ne trouve aucune trace sérieuse de l'institution de l'Angélus au XIIe siècle.

XIIIe SIÈCLE. — *1239.* — « Grégoire IX, dit le P. Bridgett, avait déjà ordonné de sonner une cloche chaque soir pour rappeler aux fidèles de prier pour les Croisés [5]. »

Le P. Esser traite ce récit de *légende*. De fait, le dominicain Bzovius, mort en 1637, est le premier qui en parle, quatre cents ans après que l'événement aurait eu lieu. Son assertion est d'autant plus contestable qu'elle est dénuée de preuves, et qu'on sait que ce savant ne brillait point par un grand esprit critique [6].

1239. — Le P. Esser cite un ancien parchemin de l'Eglise de Freins, diocèse de Brixen, dans le Tyrol, qui se rapporte à la consécration de cette église faite en 1239. On y trouve des indulgences pour ceux qui « *serotina pulsatione* ter Ave Maria *dixerint* » Comme le parchemin original a été détruit, l'auteur croit que son compilateur a réuni sous la même rubrique deux choses différentes, la consécration de l'eglise et la concession d'indulgences. La chose semble d'autant plus probable que le libellé du parchemin rappelle le XIVe siècle bien plus que le XIIIe [7].

1263. — La *Chronica XXIV Generalium Ord. Minor.*, écrite en 1339, nous fait lire ce qui suit à l'année 1263 : « Eodem anno fuit Pisis generale capitulum celebratum in quo... statutum fuit... quod fratres in sermonibus populum inducerent ut in Completorio, pulsante campana, beatam Mariam aliquibus vicibus salutarent, quia aliquorum solemnium doctorum est opinio quod illa hora ipsa fuit per angelum salutata. » D'autres manuscrits portent : « *Cum post Completorium pulsatur campana, devote genua flectant et dicant ter* Ave Maria [1].

1269. — La même *Chronica*, à l'année 1269, dit encore : « Fratres populo prædicent quod, quando auditur campana Completorii, ipsa Virgo beata aliquoties salutetur. » D'autres manuscrits portent : « Quando auditur campana major conventus, *trina vice* dicatur *Ave Maria* [2]. »

Wadding fait allusion à ce fait en attribuant à saint Bonaventure l'institution de l'Angélus au chapitre de 1269 [3].

1295. — Un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford, nous donne une attestation définitive pour le XIIIe siècle : « *Canonici Ms Miscell. 75 : fol. 66 b.* Constitutiones factæ in provinciali capitulo Paoue *(Padoue)* celebrato, MCC nonagesimo Vo. In primis quod pulsetur in locis singulis de sero campana *ter* paulatim ad honorem Virginis gloriosæ, et tunc fratres omnes genuflectant et dicant : *Ave Maria gratia plena* [4]. »

On peut conclure de ces trois documents :

1° Que dès 1263, chez les Frères Mineurs, on sonnait la grosse cloche à la fin des Complies et que l'on récitait au chœur, à genoux, plusieurs fois la salutation de l'ange pour rappeler le salut de l'ange à Marie qui avait eu lieu à cette heure ;

2° Que saint Bonaventure, dans les chapitres de 1263 à Pise, de 1269 à Assise, a instamment recommandé à ses religieux d'inviter, dans leurs sermons, les fidèles à réciter plusieurs fois la Salutation angélique dans le même but quand ils entendraient tinter la cloche du couvent après Complies ;

3° Que la prescription renouvelée par le chapitre de 1295 laisserait supposer que les invitations précédentes n'avaient pas produit tout leur effet, et que la pratique de sonner l'Angélus n'était pas, à cette époque suivie par tous les couvents de l'Ordre séraphique : autrement on n'aurait pas eu besoin d'en faire l'objet d'un règlement.

Faut-il aller plus loin et attribuer à saint Bonaventure l'institution de l'Angélus ?

C'est la pensée du Bréviaire séraphique qui, à la fête du saint Docteur, porte : « Plura quoque ab eo instituta quæ ad augendum Dei et Deiparæ cultum pertinent. In his, ut ad *campanæ pulsum sub noctem ter verbis Angelicis Virgo salutaretur.* »

C'est l'enseignement de De Gubernatis [5], de Catalani [6], de Mocchegiani [7], de Beringer, qui analyse Mocchegiani [8].

[1] Arnaud de Wion, *Lignum vitæ*, in-4°. Venetiis, 1595, l. V, c. xx, embl. 3, part. II, p. 655. — Génébrard, *Chronogr sacra* in-fol., Coloniæ, 1581 l. VI, p. 965. — Ciaconius, *Historia Pontificum romanorum*, in-fol., Romæ, 1677, t. II, p. 70.
[2] Vacant, *Dictionnaire de théologie catholique*, art. *Angelus*, 1901, col. 1278.
[3] W. Henry, *l. c.*, col. 2069, note 2.
[4] Esser, *Il suono dell'Ave Maria.* — Battandier, *Annuaire* 1905, p. 433.
[5] Bridgett, *Our Lady's Douvry*, p. 216.
[6] Battandier, *l. c.*, p 433.
[7] Esser, *Il suono dell'Ave Maria.* — Cf. Battandier, *l. c.*, p. 433.

[1] W. Henry, *l. c.*, col. 2070. — Battandier, *l. c.*, p. 433.
[2] H. Thurston, *The Month*, 1901, p. 607. — *Revue du Clergé français*, 1901, p. 36.
[3] Wadding, *Annales Minorum*, an. 1269, n. 4.
[4] W. Henry, *l. c.*, col. 2070.
[5] De Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, t. I, p. 131.
[6] Catalani, *Cæremoniale Episcoporum*, édition de Rome, 1744, t. I, p. 44
[7] Mocchegiani, *Collectio Indulgent.*, 1897, p. 168, n. 372.
[8] Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. I, p. 252, note 3.

Il y a opposition à cette attribution de la part de Tiraboschi, d'après lequel on rencontrerait pour la première fois la sonnerie de l'Angélus à Milan. Ses preuves, c'est la pierre tombale de Fr. Bovicinus de Ripa, du Tiers Ordre des Humiliés, sur laquelle on lit : « *Qui primus fecit pulsare campanas ad* Ave Maria *et Mediolani et in Comitatu* [1]. »

Le P. Esser et Mgr Battandier ne regardent pas cette inscription comme formant une preuve sans réplique. Ce Bovicino est mort certainement après 1313 et l'on sait que son inscription a été faite longtemps après lui. Or, il se pourrait bien que cette mention de l'*Ave Maria*, rappelant un usage existant au moment où fut gravée cette épitaphe, ne fut pas exacte au moment où mourait Bovicino, à qui l'on aurait attribué gratuitement cette institution [2].

Nous concluons de cette épitaphe :

1° Que certainement en 1313 ou 1314, date probable de la mort de Bovicino de Ripa, on sonnait l'*Ave Maria* du soir à Milan et dans tout son territoire ;

2° Que c'est aux soins de Bovicino que l'on doit l'introduction de la sonnerie publique de l'Angélus à Milan et dans son territoire, cet usage étant inconnu avant lui ;

3° Que l'on ne peut pas en déduire une époque antécédente déterminée pendant laquelle l'Angélus n'aurait pas été sonné, puisqu'on ne nous dit pas à quelle date Bovicino a fait sonner les cloches, ni l'âge qu'il avait au moment de sa mort. Rien donc n'empêche de supposer que, dès les dernières années du XIII^e siècle, l'*Ave Maria* fût sonné le soir à Milan et dans tout son territoire par les soins de Bovicino ;

4° Que l'honneur d'avoir fait sonner le premier *Ave Maria* à Milan et son territoire peut être laissé à Bovicino, tout en revendiquant pour les Frères Mineurs l'honneur d'avoir introduit cette pratique dans leurs couvents dès 1263 et d'avoir prêché aux fidèles la pratique de l'Angélus, et d'avoir ainsi beaucoup travaillé à sa diffusion.

XIV^e SIÈCLE. — Les prédications et l'exemple des Frères Mineurs portèrent leurs fruits, car les conciles provinciaux et les synodes du commencement du XIV^e siècle nous parlent de la *coutume* de sonner l'Angélus du soir dans plusieurs endroits.

1307. — Un concile provincial de Gran, tenu à Udvard, ordonne que dans toutes les églises on donnera le soir un signal avec une cloche, et qu'alors les fidèles diront trois *Ave Maria* en l'honneur de la sainte Vierge. Le décret ajoute : « Sicut in *plurimis locis* a fidelibus Christi *formiter* observatur [3]. » Donc, en 1307, l'usage de sonner le soir pour une prière à la sainte Vierge est observé *in plurimis locis* de la Hongrie, mais comme pratique de *simple dévotion* Désormais elle sera obligatoire pour toutes les églises de Hongrie et vaudra aux fidèles une indulgence de dix jours ; on tintera la cloche : *ad instar tintinnabuli campanam sonari faciant* [1].

1308. — On retrouve, à la même époque, les mêmes prescriptions dans un synode de Lérida de 1308. Ponce de Aquilanido, évêque de cette ville, ordonne de *tinter* trois fois la cloche après Complies, au crépuscule : « Post Completorium, in crepusculo noctis de die, cum pulsetur seu *repiquetur* (sic) cimbalum aliquantulum per *tres* pausas [2]. »

1314. — Nous pouvons constater la même coutume en vigueur dans le diocèse de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, en 1314 [3].

Il semblerait que, dès cette même année 1314, le pape Clément V se trouvant à Carpentras aurait ordonné de sonner la cloche de l'*Ave Maria* après Complies et aurait accordé dix jours d'indulgence [4].

Cette concession et cet ordre n'ont rien d'étonnant après les prescriptions du concile de Gran et des synodes de Lérida et de Maguelone, qui nous montrent la sonnerie de l'*Ave Maria* en vigueur en Hongrie, en Espagne, en Aquitaine, etc.

1317. — Une lettre d'indulgence datée de cette année et accordée par des évêques en résidence à Avignon pour l'abbaye de Monsee, au diocèse de Passau, et pour l'église Saint-Wolgand qui en dépendait, mentionne l'Angélus [5].

1318. — Le pape Jean XXII, par un bref du 13 octobre 1318, approuve la pratique de l'Angélus et accorde aux fidèles de l'église de Saintes, diocèse dépendant de Bordeaux, une indulgence de dix jours pour la récitation de trois *Ave Maria* le soir au son de la cloche [6].

1322. — Les statuts synodaux de Vich, en Espagne, rédigés en 1322, n'imposent la récitation que d'un *Ave Maria* [7].

1324. — En 1324, l'évêque de Winchester, Jean de Stratford, exhorte ses diocésains à réciter trois *Ave Maria* à chaque tintement du couvre-feu. Et comme ce couvre-feu se composait de trois sons de cloche, c'est neuf *Ave Maria* qu'avaient à réciter les fidèles [8]. En somme, c'est la sonnerie de l'*Ave Maria* qui sert de couvre-feu, et non la sonnerie du couvre-feu qui aurait été sanctifiée par une prière : on le conclut de la manière de sonner ; et cet exemple est un des rares que l'on rencontre d'une unique sonnerie pour le soir.

1327. — Dans une lettre du 7 mars 1327,

[1] Tiraboschi, *Vetera Humiliatorum monumenta*, in-fol., 1766, t. I, p. 299.
[2] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 433.
[3] Battandier, *Ibid.*

[1] Knauz, *Monum. eccles. Strigoniensis*, in-8°, Gran, 1882, t. II, p. 619.
[2] H. Thurston, *l. c.*, t. XCVIII, p. 617.
[3] Esser, *Il suono dell'Ave Maria.*
[4] *Acta sanctorum*, octob., t. VII, p. 1111. — Cf. W. Henry, *l. c.*, col. 2071.
[5] W. Henry, *l. c.*, col. 2071.
[6] *Chronicon Lunælacense*, Stadt am Hof, 1748, p. 166, 170. — Cf. Battandier, *Annuaire* 1905, p. 433.
[7] Battandier, *Ibid.*, p. 434. — Villanueva, *Viage lit. à las ig.*, 1821, t. VI, col. 97.
[8] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 434.

Jean XXII ordonnait à son vicaire général à Rome, Angelo de Viterbe, de faire sonner une cloche dans chaque quartier *(rione)* de la ville au tomber de la nuit dans une église désignée de telle façon que le son pût être entendu de tout le quartier. Au son de cette cloche les fidèles étaient invités à réciter un *Ave Maria* et ils gagnaient une indulgence de dix jours [1].

Bien que cette prescription ne fût obligatoire que pour Rome, les diocèses où elle n'existait encore pas s'empressèrent de l'adopter. On cite comme se rapportant à cette période les statuts de l'église de Nantes, qui suivent de près le Bref de Jean XXII, sans le citer cependant : « Item præcipimus ut parochi faciant hora consueta pulsari campanas in ecclesiis suis ad *ignitegium* et præcipiant parochianis ad pulsationem hujusmodi dicere flexis genibus verbum Salutationis ab angelo gloriosæ Mariæ : *Ave Maria*, et ex hoc lucrantur decem dies indulgentiæ [2]. »

1331. — Nous avons plusieurs documents de cette année. C'est d'abord le synode de Breslau. Nanker, évêque de cette ville, ordonne de donner chaque soir trois sons de cloche en ne battant la cloche que d'un seul côté et prescrit de réciter pendant ce temps un *Ave Maria* à genoux pour le bien de l'Eglise et la paix [3].

A Wels, cette même année, le doyen Coddeley ordonne que l'on sonne trois coups, à trois intervalles très rapprochés, sur la grosse cloche de la cathédrale pour rappeler aux fidèles la récitation de l'*Ave Maria*, ce qui doit se faire peu de temps *avant* le couvre-feu [4].

C'est aussi en 1331 (ou 1330) que parut le livre *De laudibus Papiæ*, qui parle d'une cloche des *buveurs* sonnée peu de temps *après* le signal donné pour la salutation de Notre-Dame.

1334. — Nous avons de cette année les statuts synodaux de Tréguier [5] et d'Eichstaett [6], qui imposent la sonnerie de l'*Ave Maria* le soir ; — *avant* le couvre-feu à Tréguier, ce qui suppose *deux* sonneries le soir dans ce diocèse.

1342. — Un document de cette époque nous montre les Chartreux, après avoir récité *Pater, Ave, Credo*, à la fin des Complies, se prosterner au son de la cloche et dire trois *Ave Maria* [7].

1346. — Guillaume de Melun, archevêque de Sens, tint un concile pour sa province dans le palais épiscopal de Paris, du 9 au 14 mars 1346. Au canon 13 on lit : « Item auctoritate dicti concilii præcipimus quod observetur inviolabiliter ordinatio facta per sanctæ memoriæ Joannem papam XXII de dicendo ter *Ave Maria* tempore seu hora ignitegii ; in qua ordinatione conceditur certa indulgentia dicentibus dictis ter *Ave Maria* tempore et hora [1]. »

Ce statut transforme en *ordre* général pour la province de Sens une prescription qui n'avait été faite que pour la ville de Rome.

Ces trois *Ave Maria* imposés aux fidèles de la province de Sens doivent-ils être dits *pendant* la sonnerie du couvre-feu, ou vers le coucher du soleil soit avec soit sans sonnerie particulière ? Rien dans le texte ne l'indique, et l'on a des exemples pour l'une et l'autre pratique, comme on peut le voir par les statuts de Nantes et ceux de Tréguier.

1370. — Simon, évêque de Nantes, fait sonner trois fois la cloche à l'heure de *ignetium*, appelé en français *couvre-feu* [2].

1325-1378. — Nous groupons ici plusieurs lettres d'indulgences accordées par des évêques en résidence à la cour pontificale et mentionnant la sonnerie du soir et l'usage de réciter à genoux trois *Ave Maria*. En 1325, lettre en faveur de l'abbaye d'Amorbach [3] ; en 1326, deux lettres pour le diocèse de Passau, ratifiées par l'évêque de cette ville [4] ; en 1336, lettre en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut [5] ; en 1353, en faveur de l'église de Notre-Dame de la Consolation, à Wilvorde [6] ; en 1378, en faveur de l'abbaye de Kranteim, au diocèse de Mayence, etc. [7].

Parfois les actes portent que cette pratique de dire trois *Ave Maria* à genoux au son de la cloche est *secundum modum curiæ romanæ* [8].

L'enseignement théologique confirme la distinction établie par la plupart des synodes entre la sonnerie de l'*Ave Maria* du soir et celle du couvre-feu. Jean Calderini, qui vivait vers 1330, se demande si, en temps d'interdit, on peut sonner les cloches pour l'*Ave Maria* du soir et, en certaines localités, pour celui du matin. Sa réponse est affirmative, parce que, dit-il, cette prière n'est pas un *office* ecclésiastique, mais une *pratique de piété* spécialement établie pour les laïques. Cette doctrine est adoptée par tous les théologiens de cette époque et par saint Antonin au siècle suivant. Calderini et les autres théologiens n'auraient pas eu à se poser la question, si les fidèles avaient dit l'*Ave Maria* en entendant la sonnerie *civile* du couvre-feu [9].

[1] Baronius, *Annales*, an. 1318, n. 58 ; édit. de Bar-le-Duc, 1872, t. XXIV, p. 104.
[2] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 434.
[3] Hartzheim, *Conc. Germ.*, t. IV, p. 317. — Cf. Battandier, *Annuaire* 1905, p. 434. — U. Berlière, dans Vacant, *Dictionnaire*, art. *Angelus*, col. 1279.
[4] W. Henry, *l. c.*, col. 2072.
[5] Dom Martène, *Thes. anecd.*, t. IV, col. 1107.
[6] Hartzheim, t. IV, col. 377.
[7] W. Henry, *l. c.*, col. 2070.

[1] Labbe, t. XI ; — Harduin, t. VII, col. 1682.
[2] Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 962.
[3] Gropp, *Historia monasterii Amorbacensis*, Francfort, 1736, p. 248.
[4] Flam. Corner, *Catharus illustrata*, Padoue, 1757, p. 133. — Zaccaria, *L'Ave Maria*, t. II, p. 726. — Hagn, *Urkundenbuch für die Geschichte des Benedictiner Stiftes Kremsmünster*, in-8°, Wien, 1852, p. 202.
[5] D. Baudry, *Annales de l'Abbaye de Saint-Ghislain*, dans Reiffenber, *Monuments pour servir à l'histoire des Provinces de Namur*, t. VIII, p. 504.
[6] Terwecoren, *N.-D. de Consolation*, Bruxelles, 1852, p. 112.
[7] *Zeitschrift des Ver. für Thuring. Gesch.*, Iéna, 1858, t. III, p. 219.
[8] Gropp, *loc. cit.*, p. 249.
[9] *Revue du Clergé français*, t. XXXI, p. 38.

II. — Origine de l'Angélus du matin

Sans être aussi ancienne que la sonnerie du soir, la sonnerie de l'*Ave Maria* le matin remonte au commencement du XIVe siècle et s'est établie peu à peu.

1317. — Le 1er janvier de cette année, Simon Saltarelli, évêque de Parme, fait sonner trois fois la cloche le matin et invite les fidèles à dire trois *Pater* et trois *Ave Maria* pour la paix de la ville : ce qui fit appeler la cloche « cloche de *la paix*. » Il semble, remarque Mgr Battandier, que cette prière et ce son ont un but déterminé, et n'ont qu'une analogie lointaine avec l'Angélus tel que nous l'entendons [1].

1330. — C'est dans le livre *De laudibus Papiæ*, écrit en 1330, que nous trouvons la première observation sans conteste au sujet de l'Angélus du matin : « Præter autem quotidianum signum, quod in sero ad salutandam Virginem gloriosam, institum est aliud *nuper* in *mane* fieri paulo post signum auroræ ad eamdem salutationem reiterandam, sicuti in *locis pluribus* observatur [2]. »

L'auteur de ce livre, Giovanni Mangano, affirme donc que dans la ville où il se trouvait, que ce soit à Avignon, comme le veut le P. Esser et Mgr Battandier [3], soit à Pavie, comme le dit W. Henry [4], on introduisit *peu avant* 1330, date de son livre, *nuper*, la pratique de sonner l'Angélus le matin, comme on le faisait le soir, et que cette sonnerie matinale avait lieu déjà dans plusieurs endroits.

C'est, pense-t-on, dans les monastères que commença cette dévotion. On y récitait, à l'heure de Prime, trois oraisons au son de la cloche, comme à la fin des Complies, et, dans un grand nombre de localités, la dévotion populaire adopta le son de cloche du matin comme le son de cloche du crépuscule pour y rattacher une semblable pratique de piété.

1346. — L'évêque Raoul, de Bath, ordonne au clergé de sa cathédrale la récitation, matin et soir, de cinq *Ave* pour les bienfaiteurs morts et vivants, avec la conclusion *Jesus, Amen*, en l'honneur de la sainte Vierge [5].

1368. — Le concile de Lavaur, en 1368, où se réunirent les évêques des provinces de Narbonne, de Toulouse et d'Auch, promulgua un décret, le 127e, au sujet de l'*Ave Maria* du matin [6]. Les curés sont obligés, sous peine d'excommunication, à faire sonner la cloche le matin comme on le fait le soir. Les fidèles doivent alors réciter cinq *Pater* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur et sept *Ave Maria* en souvenir des sept douleurs de sa Mère [7]. Une indulgence de trente jours est attachée à cette prière.

[1] *Annuaire* 1905, p. 434.
[2] Thurston, *The Month*, t. XCVIII, p. 609.
[3] *Annuaire* 1905, p. 434.
[4] W. Henry, *l. c.*, col. 2073.
[5] Wilkins, *Concilia*, Londini, 1737, t. II, p. 746.
[6] Hardouin, *Conc.*, t. VII, 1856.
[7] *Annuaire* 1905, p. 435.

1369. — Le synode de Béziers prescrit seulement trois *Pater* et trois *Ave Maria* et accorde une indulgence de vingt jours : « Item simili modo ordinatur quod de cætero in aurora diei pulsetur tribus ictibus cum batello majoris campanæ, et quilibet audiens, cujusque status fuerit, dicat ter *Pater noster* et *Ave Maria*, et cuilibet dicenti... concedimus XX dies indulgentiæ in remissionem peccaminum [1]. »

1390. — Un bref de Boniface IX au clergé de Bavière l'exhorte à faire sonner la cloche à l'aurore dans toutes les églises, *campana pulsetur pro Ave Maria in aurora*, suivant l'usage établi à Rome et dans beaucoup d'églises d'Italie. C'était à la sollicitation d'Etienne, duc de Bavière, qui, venu à Rome en pèlerinage, avait été édifié par cette sonnerie matinale et avait voulu l'introduire dans ses Etats [2].

1399. — En 1399, Thomas Arunde, archevêque de Cantorbéry, mandait à Robert, évêque de Londres, qu'à la sollicitation du roi Henri IV, la sonnerie en usage le soir aurait aussi lieu le matin pour saluer Marie, leur patronne ; en conséquence il accordait quarante jours d'indulgence à tous ceux qui réciteront un *Pater* et cinq *Ave* [3].

Au XVe siècle, la sonnerie du matin se répand à peu près universellement. On la trouve à Breslau en 1416 [4] ; — à Cologne en 1423 [5] ; — à Mayence la même année [6] ; — à Liège en 1430 [7].

Ce qu'il y a de particulier dans ce développement, c'est que l'Eglise fait une *obligation aux curés* de faire sonner l'Angélus le matin et le soir, tout en laissant aux fidèles la liberté de le réciter ou non. Saint Antonin, archevêque de Florence, écrivait vers 1450 : « Statuit Ecclesia singulis diebus pulsari ter campanas ecclesiarum de sero et iterum de mane ; ad quid ? nisi ut honoraretur B. Maria et laudaretur ex salutatione Ecclesiæ [8]. »

On observait si rigoureusement cette loi à Sienne que si l'on n'avait pas un matin sonné l'Angélus, les actes judiciaires faits pendant la journée étaient invalidés. Et un auteur du XVIIIe siècle observe que cela se faisait encore de son temps [9].

III. — Origine de l'Angélus de midi

L'Angélus de midi est de beaucoup postérieur à celui du matin. Nous en dirons les précédents et ensuite nous verrons la formation de la loi.

[1] Dom Martène, *Thesaurus anecdoct.*, t. IV, col. 660.
[2] Esser, *Il suono dell' Ave Maria.*
[3] Wilkins, *op. cit.*, t. III, p. 246-247. — D. Roch, *The Church of our Fathers*, in-8°, London, 1852, t. III, p. 338.
[4] Hartzheim, *Concilia Germana*, t. V, col. 160.
[5] Ibid., col. 221.
[6] Ibid., col. 209. — Hardouin, *op. cit.*, t. VIII, col. 1012.
[7] Thimister, *Histoire de l'Eglise collégiale de Saint-Paul de Liège*, 1890, p. 153.
[8] Esser, *Il suono dell' Ave Maria.*
[9] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 435.

I. Les précédents de l'Angélus de midi. — 1° *La sonnerie à midi du samedi et des veilles de fêtes.* — Au moyen âge, la coutume était assez répandue de sonner les cloches à midi les samedis et les veilles de fêtes [1]. Cette pratique s'est conservée jusqu'à nos jours et nous entendons encore donner la première annonce d'une fête, ou d'un dimanche, par une sonnerie *spéciale* la veille à midi. Lors même qu'on n'y verrait pas un précédent de l'Angélus de midi à raison de l'*absence de prière* à la sainte Vierge, on y rencontre déjà une sonnerie qui sera accompagnée plus tard de l'*Ave Maria*.

2° *La sonnerie pour la Passion le vendredi vers midi.* — En 1377, un archevêque de Prague ordonne de sonner la grosse cloche de chaque église, *notabilis campana*, tous les *vendredis* en l'honneur de la Passion ; les fidèles sont invités à réciter cinq fois l'Oraison dominicale *pro singulis stigmatibus*, pour éloigner la peste, la guerre avec les infidèles et obtenir la paix du royaume. Quarante jours d'indulgence sont accordés pour la sonnerie et la prière [2].

Cette prescription est renouvelée dans le synode du même diocèse en 1386. On la retrouve à Olmütz en 1413 [3], où l'on indique, comme prières à réciter, trois *Pater* et trois *Ave*, avec indulgence. A Mayence, en 1423, l'archevêque recommande la récitation de trois *Ave* le matin et le soir, et celle de trois *Pater* et *Ave* le vendredi à midi, celle-ci en vue d'honorer les douleurs de la mère de Dieu [4]. A Cologne, on trouve un décret presque identique rendu la même année [5]. Enfin, en 1451, cet usage est adopté pour tous les jours au monastère du Val-des Ecoliers, à Mons en Hainaut [6].

II. Les papes et l'Angélus de midi. — 1° *Bref de Calixte III.* — Ce pape ayant prescrit dans le bref *Cum his superioribus annis*, du 29 juillet 1456, une croisade de prières de toute la chrétienté contre les invasions des Turcs, il décrétait en conséquence que dans toutes les églises du monde on tinterait par trois fois la cloche tous les jours entre none et vêpres, ainsi qu'on le fait pour l'*Ave Maria* du soir : *Tribus vicibus... prout pro angelica Salutatione de sero pulsari consuevit* [7].

Cet édit fut-il observé, même à Rome ? On manque de témoignage précis ; mais il paraît que non, car il fut renouvelé par Alexandre VI en 1500, comme le démontre ce témoignage de Burchard : « Dominica 9 augusti in meridie, pro *prima vice* pulsatum est in omnibus ecclesiis parochialibus Urbis *Pater noster* et *Ave Maria* dicendum contra Turcas, prout tempore fel. rec. Calisti P. III fuit institutum [8]. »

[1] W. Henry, *l. c.*, col. 2074.
[2] Boudinhon, *l. c.*, p. 43.
[3] Hartzheim, *l. c.*, t. v, col. 41.
[4] Ibid., col. 209.
[5] Ibid. col. 221.
[6] G. Deschamp. *N.-D. du Val-des-Ecoliers*, 1885, p. 69.
[7] Pastor, *Geschichte der Päpste*, 2e édit., Fribourg, 1891, t. I, p. 596-597. — S. Antonin, *Chronic.*, part. III, c. XIV. — Baronius, *Annales*, an 1456, n. 19.
[8] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 435. — Baronius, *Annales*, an. 1500, n. 4.

2° *Le Cérémonial des Evêques et l'Angélus de midi.* — La pratique de l'Angélus de midi se perpétua à Rome pendant tout le XVIe siècle ; nous en trouvons la preuve dans le Cérémonial des Evêques publié en 1600, par Clément VIII, qui prescrit au sacristain de la cathédrale de sonner trois fois : le matin, à midi et le soir, pour donner le signal de l'Angélus : « Curabit (sacrista) ut matutino, meridiano et vespertino tempore, diebus singulis, salutationis Angelicæ signum detur [1]. »

III. Diffusion de l'Angélus de midi. — 1° *En France.* — *a)* Il est certain que Louis XI, qui avait une grande dévotion à la sainte Vierge, introduisit la coutume de la prier tous les jours à midi pour obtenir la paix du royaume par la récitation de l'*Ave Maria*. Nous en avons une première preuve dans la *Chronique* de Jean de Troyes, greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, écrite vers 1483 : « Le 1er may 1472 fut fait à Paris une moult belle et notable procession en l'église de Paris et fait un prêchement bien solennel par un docteur en théologie nommé maistre Jehan Brète, natif de Tour ; lequel dist et déclara, entre autres choses, que le roy avait singulière confidence envers la benoîte Vierge Marie, prioit et exhortoit son bon populaire, manans et habitans de sa cité de Paris, que dores en avant à l'heure de midy que sonnerait à l'église dudit Paris la grosse cloche, chacun feust flescy un genouil à terre en disant *Ave Maria* pour donner bonne paix au royaume de France [2]. »

Robert Gaguin, général des Mathurins, mort en 1501, dit la même chose : « Introducta est auctore Ludovico (XI) consuetudo campanam hora meridiana, ut noctis crepusculo solet, pulsandi, quo tempore populus uno poplite humi deflexo, angelicam D. Mariæ salutationem obtinendæ publicæ pacis gratia, religiose exhiberet [3]. »

b) Il est aussi certain que cette pratique fut enrichie d'indulgences par le pape Sixte IV à la sollicitation du roi de France. Nous pouvons en apporter plusieurs preuves :

Le 3 janvier 1475, Louis XI, écrivant à Jean Petitdé, évêque de Mende, lui dit : « Naguières nostre saint Père le Pape, à nostre prière et requeste, a donné et octroyé à tous ceux ou celles qui par chescun jour, environ l'heure de midy, diront dévotement troys *Ave Maria*, en priant Dieu pour le bien de la paix et union de nostre royaulme, troys cents jours de pardon et indulgence pour chescun, qu'ils diront et se nomme *Ave Maria* de la pouex [4]. »

On trouve dans les archives de la ville de Tournai, à la date du 17 mars 1475, la déclaration suivante : « On vous fait assavoir que nostre saint Père le Pape, à la requeste du roy, notre sire, a

[1] *Cæremoniale Episc.*, lib. I, cap. VI, n. 3.
[2] Esser, *Il suono dell'Ave Maria*.
[3] Robert Gaguin, *Hist Franc.*, *Ludov XI* lib. X, c. XII. — Genebrard, *Chronograph sacr.*, Cologne, 1581, p. 1085. — Du Cange, *Glossarium*, art. *Angelus*. — Baronius, *Annales*, an. 1472, n. 12.
[4] Esser, *Il suono dell'Ave Maria*.

donné et octroyé à tous ceulx et celles qui pour chacun jour, environ l'heure de midy, au son de la cloche qui lors sonnera, diront dévotement trois *Ave Maria*, en priant Dieu pour la paix et union du royaulme, trois cents jours de pardon et indulgence pour chacun jour, et se nomme l'*Ave Maria* de la paix [1]. »

On lit une déclaration analogue dans les registres du chapitre de Beauvais [2].

Faut-il rattacher à cette pratique l'origine de l'Angélus de midi? — C'est la pensée de Fleury [3], de Ducange [4], et de Mabillon, qui conclut : « Ex quo intelligitur hunc morem *a Gallia incepisse* sub initium sæculi decimi sexti [5]. » Benoît XIV adopte le sentiment de Mabillon [6], ainsi que le *Dictionnaire* de Goschler [7].

On peut conclure de ces divers documents que le bref de Calixte III, du 29 juillet 1456, au sujet de la sonnerie de l'Angélus de midi n'avait pas été publié en France : ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il était tombé en désuétude à Rome et qu'il fallut une déclaration d'Alexandre VI pour le remettre en vigueur en 1500.

On peut objecter *contre* cette assimilation avec l'Angélus d'abord le *nom* lui-même, « l'*Ave Maria* de la pouex, » ce qui fit donner à la sonnerie de midi le nom de sonnerie *pro pace*.

D'autre part, cette prière a un *but local*, restreint à la France : la paix et l'union du royaume, comme l'indique la lettre royale de Louis XI.

C'est ainsi que l'a compris le synode d'Avranches, de 1550, quand il engage les fidèles à réciter le *Pater* et l'*Ave* pour la paix du royaume, non seulement au son de la cloche de midi, mais aussi le soir quand la cloche sonne le couvre-feu, *pro ignitegio* [8].

c) Néanmoins, on voit commencer en France, aux premières années du XVI[e] siècle, la pratique de l'Angélus de midi avec son caractère propre. En 1509, François Dupuy, prieur de la Grande-Charteuse, établit pour les maisons de l'Ordre en France, en conformité avec l'ordonnance pontificale, l'usage de sonner à midi, comme on sonnait déjà le soir et le matin, et de réciter chaque fois trois *Ave Maria* [9].

A la même époque, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux et de Lodève, et abbé de Saint-Germain-des-Prés, obtint de Léon X des indulgences pour les fidèles de ses diocèses et de la juridiction du monastère qui réciteraient à genoux trois *Ave Maria*, le matin, à *midi* et le soir [10] :

[1] *Bulletin de la Société hist. de Tournai*, t. XXII, 1889, p. 253.
[2] Barraud, *L'Angelus*, dans les *Annales archéologiques*, de Didron, 1858, p. 148.
[3] Fleury, *Histoire ecclés.*, l. 113, n. 143.
[4] Ducange, *Glossarium.*, art. *Angelus*.
[5] Mabillon, *Præfat. ad sæcul. V*, V. *Benedictus*, n. 122.
[6] Benoît XIV, *Inst.* XIII, n. 11.
[7] Art. *Angelus*, t. I, p. 314.
[8] W. Henry, l. c., col. 2077.
[9] Mabillon, l. c., n. 122, p. LXXIX. — Benoît XIV, *Inst.* XIII, n. 12.
[10] *Histoire de l'Abbaye de Saint Germain-des-Prez*, Paris, 1724, p. 1880.

preuve évidente que la sonnerie de l'Angélus de midi était différente de celle *pro pace*, qui était déjà enrichie d'indulgences pour tous les habitants du royaume.

2° *En Angleterre.* — L'Angleterre connut les trois sonneries avec leurs caractères propres dès le temps de Sixte IV (1471-1484), puisque ce pape accorda des indulgences à cette pratique sur la demande d'Elisabeth, épouse de Henri VII, et que les archevêques et plusieurs évêques en avaient agi de même [1].

3° *En Allemagne et dans les Pays-Bas.* — La sonnerie de midi, d'abord réservée au vendredi et ayant pour but le culte de la Passion, devient peu à peu journalière, mais tout en conservant ce but spécial.

En 1451, la récitation quotidienne est adoptée au monastère du Val-des-Ecoliers, à Mons en Hainaut [2]. A Aix-la-Chapelle, en 1476, une fondation fut faite chez les Croisiers pour y sonner, selon l'usage de la collégiale de Notre-Dame, un triple son de cloche à midi pour vénérer la Passion de Notre-Seigneur [3].

On trouve cependant la sonnerie de l'*Ave* à Munich, en 1524. Jean Locher, évêque de cette ville, confond pratiquement la sonnerie de l'*Ave* et celle *pro pace*. De plus, on voit désigner sous le nom de sonnerie du *pardon* la sonnerie de l'*Ave*, bien que l'indulgence eût été primitivement accordée à la seule prière *pro pace* [4].

4° *En Italie.* — Une ordonnance de Jean III Sassatello, évêque d'Imola, nous montre cet usage établi dans sa ville épiscopale dès 1506 [5].

Nous retrouvons cet usage à Milan sous saint Charles Borromée [6].

Nous ne pouvons terminer cette étude sans donner quelques détails sur la formule de l'Angélus et sur la manière de le sonner.

IV. — Formule de l'Angélus

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on peut conclure que la pratique avait considérablement varié et pour le nombre des *Ave Maria*, et pour les prières qu'on y ajoutait, le *Pater Noster*, etc. Cependant l'usage se limita à *trois Ave Maria*, comme on peut le voir dans un petit livre d'heures anglais, antérieur à la Réforme, qui rappelle la concession de Sixte IV à ceux qui, chaque jour, le matin, après trois coups de la cloche de l'*Ave*, disent trois fois en entier la salutation de Notre-Dame, *Ave Maria, gratia plena*, à savoir à six heures du matin III *Ave Maria*, à midi III *Ave Maria*, et à six heures du soir [7].

[1] Bridgett, *Our Lady's Douvry*, p. 218. — Ed. Green, *Downside review*, 1895, p. 280.
[2] G. Deschamp, *Notre-Dame du Val-des-Ecoliers*, p. 69.
[3] Ernst, *Suffragants de Liège*, Liège, 1823, p. 266.
[4] W. Henry, l. c., col. 2077.
[5] Esser, *Il suono dell'Ave Maria*.
[6] *Acta Mediolanæ eccles.*, Padoue, 1754, t. I, p. 27, 360, 415.
[7] Bridgett, l. c., t. VII, p. 218.

Cependant on voit, dès 1500, apparaître des versets dans la formule adoptée pour l'Allemagne et contenue dans le recueil intitulé *Hortulus animæ*, publié en 1500 à Strasbourg [1]. Le matin et le soir, on disait : *Suscipe verbum Virgo Maria quod tibi a Domino per angelum transmissum est.* Suivait la *première partie* de l'*Ave Maria*.

Après avoir dit cela trois fois, on ajoutait le ℣ *Dilexisti justitiam*, etc., avec le ℟ correspondant et l'oraison *Deus qui de B. M. V. utero*, etc.

A midi, on disait une antienne, assez longue, empruntée au récit de la Passion, puis on ajoutait *Pater noster* et *Ave* en souvenir de la mort du Christ.

La formule actuelle, qui comprend trois versets suivis chacun des *deux* parties de l'*Ave Maria*, a commencé au royaume de Naples; car elle est donnée par un religieux Mineur Observantin dans un livre imprimé à Naples en 1561 [2].

C'est saint Pie V qui l'a *canonisée* en lui donnant place dans le petit office de la sainte Vierge, imprimé à Rome en 1571. Le premier de ces versets a dépossédé la dévotion de son nom d'*Ave Maria* pour lui substituer son incipit *Angelus*, sous lequel elle est connue dans notre langage courant, qui est aussi le langage officiel de la *Raccoltà* [3], bien qu'elle ait continué à se dire l'*Ave* en Italie, dans le langage populaire.

V. — Manière de sonner l'Angélus

Le *Cérémonial des Evêques* n'indique pas la méthode à suivre pour la sonnerie de l'Angélus et la pratique n'est pas uniforme aujourd'hui, pas plus qu'elle ne l'a été dans le passé.

En 1324, l'évêque de Winchester prescrit *trois* sons *brefs* de la cloche. On lit sur une cloche d'Erfürt, de la fin du xve siècle : « *Cum* ter *reboo, pie Christiferam aveto,* » ce qui indique *trois* coups bien *isolés*, dit Mgr Battandier [4].

En 1331, l'évêque de Breslau demande qu'on ne batte la cloche que d'un seul côté, et le concile de Béziers de 1369 est aussi explicite : *tribus ictibus cum batello majoris campanæ.*

Voici une autre méthode qui comprend *neuf* coups de cloche, dans le cérémonial des Carmes déchaussés : « Ad salutationem angelicam *ter* campana major pulsatur *triplici* tantum ictu in *unaquaque* pulsatione, interjecto inter utrumque signum spatio unius Salutationis angelicæ [5]. »

Le cérémonial de l'Ordre de la Merci s'en rapporte aux coutumes locales et permet de tinter *trois* ou *neuf* coups la cloche de l'Angélus, suivant les lieux [6].

En Italie, on sonne d'abord trois coups, puis quatre, puis cinq, enfin un coup isolé et plus fort que les autres, comme pour indiquer la fin de l'Angélus.

En France, on tinte neuf coups en trois fois, comme chez les Carmes déchaussés, en empruntant les diverses cloches, quand il y en a plusieurs, et l'on sonne ensuite à la volée pendant un instant.

Les auteurs justifient par des raisons mystiques chacune de ces méthodes : qu'il nous suffise de les avoir indiquées [1].

[1] W. Henry, l. c., col. 2075.
[2] Battandier, l. c., p. 437.
[3] *Raccoltà*, 1898, p. 210.
[4] *Annuaire* 1905, p. 436.
[5] Esser, *Il suono dell'Ave Maria.*
[6] Battandier, *Annuaire* 1905, p. 436.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Semaine Sociale de Dijon, *Août 1906.* — Cours et Conférences *in extenso.* — Un vol. de 300 p., 3 fr. 50. — A la *Chronique du Sud-Est*, 10, quai Tilsitt, Lyon ; Paris, Lecoffre.

Dans un article très intéressant, paru il y a quelques mois [2], l'*Ami* donnait à ses lecteurs un résumé net et précis des Cours qui furent professés durant cette *Semaine*, avec une large vue d'ensemble sur cette jeune organisation. L'*Ami* invitait tous ceux que ces questions attirent, à se reporter au compte rendu officiel qui devait être publié. Ils pourront aujourd'hui satisfaire une curiosité bien légitime. Je leur conseillerais même de se hâter, s'ils ne veulent pas s'exposer à une pénible déception.

Les deux premières années, ces comptes rendus n'étaient qu'un résumé des cours, résumé fidèle, mais forcément incomplet. Cette fois, nous avons la bonne fortune de posséder le texte intégral des conférences qu'ont données les professeurs de la Semaine. Sans doute, pour ceux qui les ont entendus avec tant de plaisir, ce ne sera plus le charme captivant d'une parole vibrante et enthousiaste, que les ardeurs d'un soleil de feu rendaient plus chaude encore ; mais ce sera l'écho fidèle qui fera revivre dans leur véritable atmosphère ces belles heures déjà loin. Pour ceux moins fortunés qui n'étaient point là, ils pourront comme les autres méditer à leur aise ces fortes pages, pleines de choses vécues, remplies de saine doctrine. Ils auront le loisir, prêtres ou laïques, de discuter tout à leur aise les conclusions proposées.

Le temps n'est plus, en effet, — et il faut nous en réjouir, — où quelques rares catholiques, hommes d'œuvres placés à l'avant-garde et toujours sur la brèche, paraissaient en matière sociale plutôt exprimer des vues purement personnelles que témoigner des enseignements de la religion. Les Catholiques sociaux ont su unir leurs forces éparses, éliminer peu à peu les obstacles — simples nuances — qui les séparaient, se grouper enfin et devenir un tout vraiment homogène. Il est regrettable seulement que cette union se soit accomplie

[1] Outre les ouvrages indiqués plus haut, on peut consulter sur ce sujet : Maggio, *De sacris Cæremoniis obiri solitis in templis præsertim circa Salutationem angelicam*, in-4°, Palerme, 1654, p. 6-76. — Gerberon, *Dissertation sur l'Angélus*, Paris, in-12, 1675. — Trombelli, *Mariæ sanctissimæ vita ac gesta cultusque illi adhibitus, Summa aurea*, t. iv, p. 274-282. — A. J. Binterim, *Die vorzuglichsten Denkwürdigkeiten*, Mainz, 1831, t. vii a, p. 129-136. — *Stimmen aus Maria Laach*, 1903, p. 366. — *Rassegna gregoriana*, 1903, p. 554. — Essen, *Historische Jahrbuch*, 1902.

[2] Voir n° du 6 sept. 1906, p. 769-782.

si tard, quand déjà l'unité s'était faite sur un grand nombre de points parmi nos adversaires : ils avaient des doctrines, nous n'avions pas la nôtre. Et maintenant, grâce au mouvement qui s'est fait et que la Semaine sociale veut propager davantage, ce ne sont plus des lambeaux de sociologie catholique qui nous sont offerts, c'est une synthèse puissante et hardie, qui effraye les uns, mais qui séduit le plus grand nombre, parce qu'ils y retrouvent toute la doctrine du Christ, la loi de justice et d'amour.

Les Catholiques sociaux ne revendiquent cependant pas pour eux le monopole de la vérité en ces matières si délicates. A côté d'eux, d'autres groupes aussi se réclament de l'Evangile : si les systèmes sont différents, l'inspiration n'en est-elle pas commune ? Mais l'on avouera qu'entre tous, les Catholiques sociaux ont su coordonner dans une saine logique et les déductions des principes et les lois des réalités vivantes. Ils ne sont pas des idéologues, hommes de rêves ou de théories pures ; ils ne sont pas davantage des empiriques, de froids positivistes en face de la brutalité des faits. Les professeurs de la Semaine sociale ont eu à cœur de bien marquer cette double source, puisant leurs conclusions et dans la doctrine traditionnelle de l'Eglise et dans une étude approfondie des conditions actuelles de la vie.

Qu'on me pardonne cette longue digression : elle n'était pas inutile en face des innombrables préjugés qui existent encore parmi nous à ce sujet.

Ce compte rendu s'ouvre par la Bénédiction apostolique que le Saint-Père envoyait aux Semainiers et qui leur fut donnée par l'éloquent évêque de Dijon. C'est ensuite la puissante Déclaration lue par M. Lorin à l'ouverture des Cours, et dont l'*Ami* a reproduit un fragment. Son allure d'une majestueuse sévérité contraste avec la douce intimité des vingt pages qui suivent : *Notes et Impressions au jour le jour*. Ceux qui n'assistaient pas à cette Semaine se feront ici une juste idée du côté extérieur de cette institution, pages charmantes qui redisent et les durs labeurs de la préparation, et l'accueil cordial fait aux congressistes, et les intéressantes distractions qui leur étaient réservées. Quelques photographies d'amateurs les rendent plus vivantes encore : mais elles n'ont pas la netteté désirée. Nous aurons mieux plus tard.

Les cours ont été répartis en trois séries successives. Les Cours doctrinaux renferment ceux du P. Antoine, du P. de Pascal et de M. le chanoine Garriguet : ces noms nous sont un garant de la précision et de l'orthodoxie de la doctrine exposée sur les questions examinées. Nos lecteurs savent quels furent les Cours pratiques et par qui ils ont été donnés. Ils aimeront à retrouver ici une foule de faits qui éclairent d'une lumière intense les conclusions que l'*Ami* a déjà résumées. Il faut s'avouer vaincu par les résultats de ces nombreuses enquêtes menées avec un doigté sûr et une habileté qui n'a d'égale que la persévérance qui y fut déployée. Les Conférences du soir comprennent le magistral discours de Mgr Dadolle sur *la Question sociale et la Doctrine de l'Eglise*, celui de M. Martin Saint-Léon sur *les Classes moyennes*, et la conférence de M. le chanoine Moissenet sur *la Place et le Rôle du Chant sacré dans le culte public de l'Eglise*. Les auditeurs de la Semaine ne retrouveront pas en ce volume, et c'est dommage, le discours si passionnément discuté de M. Imbart de la Tour ; même regret pour l'exposé de revendications féministes qu'avait donné M. le chanoine Lagardère. Le féminisme, on s'en convaincra au cours de ces 300 pages, a d'ailleurs eu sa large part, et il a été traité sérieusement et chrétiennement.

Pour clore le volume, un Index bibliographique fort détaillé sur les matières enseignées, puis le nombre, la profession et la répartition des auditeurs des trois premières Semaines sociales : le progrès s'est accru d'année en année.

De cet enseignement d'une Semaine sociale, que peut-il sortir ? On l'a fait remarquer : « Une organisation devrait, au sortir de la Semaine sociale, s'offrir aux congressistes, les grouper, les enserrer pour ainsi dire. Sans organisation, pas de persévérance. » C'est vrai, mais cela ne peut être l'œuvre d'un jour, la multiplicité de nos groupements sociaux y met obstacle. Mais n'est-ce pas déjà quelque chose que d'affirmer son existence, de réunir dans une pensée commune un millier d'âmes, qui feront rayonner autour d'elles un peu de cette science sociale trop peu connue encore ? Il n'y a pas de plan d'ensemble ? C'est vrai aussi ; mais cependant « une unité puissante et évidente enchaîne les unes aux autres toutes ces études ; ce n'est pas l'unité d'un plan, c'est l'unité plus profonde et plus vivante d'un esprit unique, soumis volontairement d'une part à la loi divine d'amour, d'autre part aux nécessités tangibles des réalités contemporaines. » A Lyon, à Orléans, les préoccupations des professeurs se tournaient de préférence vers l'association : il fallait démontrer, pour l'étendre davantage, la puissance bienfaisante de cette force sociale. A elle seule toutefois elle ne suffit pas ; la société humaine porte trop la marque de la déchéance originelle pour se relever par ses propres moyens : il lui faut une force plus puissante, elle a besoin de la loi. Ces lois, les vastes enquêtes dont les résultats furent exposés à Dijon en ont démontré la nécessité. La loi n'est rien sans les mœurs, mais l'association peut créer celles-ci, la loi en sera le couronnement.

« La Science pour l'Action, » telle est la devise de la Semaine sociale. Elle la réalise pleinement. Je n'en voudrais pour preuve que ce mot d'un prêtre, entendu aux heures des adieux : « Me voilà prêt pour entrer en campagne... Je ne savais que dire à mes réunions d'hommes le dimanche, je me noyais dans un océan d'irréalisables projets. Eh bien ! je leur donnerai fragment par fragment cette doctrine que je viens de recevoir. Ils en seront instruits, ils en deviendront meilleurs. » Je souhaite qu'il trouve parmi nous beaucoup d'imitateurs. Ce sera facile avec ce bon et beau livre que la *Chronique du Sud-Est* a si bien édité.

Etudes de Chant grégorien, par l'abbé A. Lhoumeau. — Un vol. in-12 de 140 p. — Angers, Siraudeau ; Rome, Pustet.

Nous signalons aux amateurs de chant grégorien cette brochure comme fort importante en l'état où se trouve la question du rythme et de la bonne exécution du chant grégorien. Elle est de nature à rendre un grand service à la cause, en déblayant le terrain de certaines théories et de certains systèmes rythmiques qui ne peuvent que nuire à la véritable interprétation des mélodies grégoriennes.

Ce qu'il y a de piquant dans l'affaire, c'est que M. l'abbé Lhoumeau détruit une œuvre dont il a été lui-même le premier artisan. Il y a une quinzaine d'années, dans un ouvrage intitulé : *Rythme, exécution et accompagnement du chant grégorien*, il avait exposé une théorie du rythme qui lui paraissait vraisemblable et fondée. Beaucoup en jugèrent comme lui. Dom Mocquereau en accepta les principes et les appliqua rigoureusement ; il en fit la base de sa théorie du rythme grégorien et il y adapta les signes rythmiques dont il surcharge l'édition Vaticane du chant grégorien.

Le temps, les études plus approfondies, la réflexion firent comprendre à M. l'abbé Lhoumeau que sa théorie, avec quelques bons éléments, en renfermait d'autres moins sûrs et même faux. Avec une loyauté qui lui fait honneur, il en avertit le public.

Contrairement à ce qu'il avait pensé tout d'abord, il affirme qu'on ne peut préciser authentiquement le rythme grégorien au-delà de certaines limites ; que vouloir le faire est une erreur scientifique ; que marquer des indications trop précises est une erreur pratique.

Il indique sommairement la nature et les éléments du rythme. Il discute la valeur et l'application de quelques règles, comme celle qui interdit deux frappés

consécutifs, celle qui ne permet pas d'arrêt à la jonction de deux syllabes du texte. Il se prononce énergiquement, avec d'excellentes raisons, contre la notation musicale du chant grégorien. Il fait la part de l'archéologie et de l'art dans la restitution des mélodies grégoriennes.

La conclusion qui se dégage des quatorze études de M. l'abbé Lhoumeau est que Dom Mocquereau fait fausse route dans la question du rythme et que, pour ne pas s'égarer comme lui et d'autres, il faut renoncer à vouloir préciser trop les détails ; il suffit de s'en tenir à des données générales qui se précisent d'elles-mêmes dans la pratique.

Heureux de trouver dans le premier ouvrage de M. Lhoumeau quelques données excellentes, nous l'avions vu avec peine s'engager dans une voie où il nous paraissait se fourvoyer. Il en est sorti : nous l'en applaudissons et nous l'en félicitons de tout cœur. L'étude et la réflexion l'ont ramené dans la bonne voie ; elles l'y feront avancer et nous espérons avoir en lui un guide sûr pour nous tracer le chemin.

Les Origines liturgiques. *Conférences données à l'Institut catholique de Paris en 1906*, par le T. R. P Dom Fernand Cabrol, abbé de Saint-Michel (Farnborough). — Un vol. in-8°. — Paris, Letouzey.

Voilà un ouvrage qui, à coup sûr, sera fort remarqué.

D'abord la notoriété de l'auteur suffirait à l'imposer à l'attention du monde savant. Chacun sait la méthode scientifique du R. Père, la sûreté de son esprit critique, et sa vaste érudition liturgique. Ce sont là des qualités maîtresses qu'on admire dans son *Dictionnaire d'archéologie chrétienne :* je les retrouve ici, et c'est déjà plus qu'il n'en faut pour lui assurer de nombreux lecteurs.

Mais un nouvel attrait s'attache à ces pages en raison des sujets qu'y traite Dom Cabrol et de la manière neuve et originale de les présenter. — La première conférence traite de l'esthétique dans la liturgie, et établit que, pour bien juger de la beauté de nos rites, il importe d'en étudier avant tout l'histoire, qui donne à chacun sa signification et sa physionomie propre. — Dans la seconde, il montre comment la liturgie peut être une science au même titre que l'épigraphie et la paléographie, etc. ; — dans la troisième, comment son ensemble est d'origine chrétienne et, à part quelques détails dus au milieu qui les a vus naître, sort des entrailles du christianisme.

Quant aux trois dernières conférences qui ont trait à la messe, au baptême, et à la semaine sainte, elles forment sans contredit, avec les nombreux appendices qui les complètent, la partie la plus intéressante de l'ouvrage. On y trouve le fil conducteur qui empêche de faire fausse route, quand on veut se rendre compte de la composition de la messe et des éléments qui la constituent, du baptême et de ses rites admirables, de la semaine sainte et de l'année liturgique, dont le but est de nous faire revivre la vie de Jésus-Christ.

Bref, les *Origines liturgiques* feront les délices des érudits, et prêtres et fidèles y apprendront à mieux connaître et goûter nos saints rites.

Rêves et Réalité, par Marie de la Chennette. — Jolie plaquette in-16 allongé de 180 p. — Paris, Lethielleux.

Dans ce charmant opuscule les femmes du monde trouveront à la fois un roman attrayant, une fine étude psychologique et une sage direction morale.

C'est l'histoire d'une jeune femme au cœur excellent, mais à la tête un peu légère, qui, pour s'être trop laissée aller à la rêverie, compromet son bonheur et réussit à grand'peine à le ressaisir. Mariée à un officier à l'âme délicate et fière, elle ne trouve pas de quoi remplir le vide de ses journées et se met à lire des romans. Son existence lui semble bientôt terne et monotone ; elle néglige ses devoirs d'épouse et de mère pour se plonger tout entière dans le rêve ; elle en arrive à prendre en dégoût tout ce qui la ramène à la vie réelle. Le mari, trop fier pour se plaindre, souffre en silence, mais ne peut s'empêcher de laisser paraître une certaine froideur que la folle petite tête trouve absolument imméritée. Elle se croit dès lors une femme incomprise et elle finit par « tuer l'amour. » Son esprit est bientôt obsédé par une autre image, celle de « l'âme-sœur, » image idéale qu'elle se plaît à orner des plus belles qualités en se donnant ainsi le droit d'y songer sans scrupule. Elle commence à ne plus voir bien clair dans son cœur. Peut-être allait-elle à l'abîme, quand une grande douleur vient la rappeler durement à la réalité : n'ayant pas su donner à son enfant les soins dévoués et intelligents d'une mère, elle ne peut l'arracher à la mort. Son mari la rend responsable de ce malheur, et l'épreuve loin de rapprocher les deux époux ne fait que rendre le malentendu plus aigu et plus profond... Les yeux de Solange se sont enfin ouverts ; mais la leçon a été durement achetée, puisqu'elle l'a payée au prix de son bonheur. Combien il lui est difficile de le reconquérir, ce bonheur perdu ! Son mari la croit toujours romanesque et frivole ; ce n'est qu'à force de prévenances et d'attentions dévouées qu'elle réussit à le convaincre qu'elle est redevenue véritablement digne de lui. Et tout est bien qui finit bien.

Comme on le voit, ce roman où les événements extérieurs tiennent si peu de place est surtout une étude d'âmes. Avec quel art pénétrant sont notées toutes les étapes par lesquelles passent les deux époux, et analysées les nuances subtiles qui peuvent entrer dans l'âme compliquée d'une femme romanesque ! On retrouve, d'ailleurs, dans les nombreuses réflexions semées çà et là dans le livre, la même finesse d'observation psychologique.

Il suffisait, sans doute, de dénoncer les dangers du romanesque pour le rendre odieux. Mais afin que la leçon morale fût plus claire et plus complète, l'auteur ne s'est pas interdit de formuler discrètement son avis sur la mission de la femme, et de donner à ses lectrices des conseils pratiques dont le ferme bon sens s'éclaire souvent d'une grâce souriante. « Le rôle de la femme chrétienne est autrement grand et beau que celui que veulent lui attribuer les féministes : c'est elle qui crée le foyer heureux et respecté, elle qui le peuple d'enfants aimés, elle qui les *élève* dans le vrai sens du mot, elle qui, s'oubliant elle-même, attire et conduit à Dieu les cœurs... Chose merveilleuse ! plus la femme s'oublie pour ne penser qu'aux autres, plus elle devient grande et plus elle occupe de place dans son intérieur... » Tandis que la femme frivole, trop occupée d'elle-même, ne sait pas vieillir, « la femme vraiment chrétienne qui cherche à répandre le bonheur chez elle, à plaire à son mari, à élever ses enfants de son mieux, celle-là *peut vieillir*, elle ne perdra rien de son charme, car il a une origine plus haute que la fraîcheur ou l'éclat du teint : il vient du rayonnement de son âme. Et comme elle ne l'a remplie que de saines pensées, de nobles aspirations, de charitables interprétations, les traits mêmes de son visage gardent une sérénité, une douceur qui repose et qui attire... Elle s'est fait aimer en ne pensant jamais à elle... » Excellents avis toujours bons à rappeler à celles qui seraient tentées de les méconnaître ou de les oublier. — Les jeunes filles elles-mêmes pourraient apprendre de Mme Marie de la Chennette d'utiles vérités sur leurs devoirs futurs. Car, comme le remarque fort judicieusement l'auteur, « les mères ont quelquefois le tort de craindre de parler à leurs filles du mariage. Pourquoi ne pas les y préparer, au contraire, en leur montrant les grands devoirs de l'épouse et de la mère ? Il résulte de ce fâcheux silence que les jeunes filles rêvent toutes seules à un bonheur idéal, et qu'elles se

forgent des chimères au lieu de se préparer à ce qui sera leur vocation en profitant de l'expérience de leurs mères. »

La lecture de ce délicieux petit roman aura donc le mérite — assez rare, comme chacun le sait — d'être aussi attrayante qu'édifiante. Et c'est à ce titre que nous le signalons aux prédicateurs de retraites et aux directeurs de dames.

Louis Veuillot. **Pages choisies,** avec une introduction critique par A. Albalat. — Un vol. in-8 de xxx-398 p., 5 fr. — Lyon, Vitte.

Des pages choisies de Louis Veuillot, quel que soit le goût qui ait présidé au choix, sont toujours un régal et une force. Celles qui viennent de paraître sont groupées sous six chefs divers : 1° *Polémique*, 2° *Littérature*, 3° *Critique littéraire*, 4° *Histoire*, 5° *Philosophie*, 6° *Poésies et Correspondance*. — En tête, un portrait de Louis Veuillot, dont on n'ose pas dire qu'il soit beau, puisque l'original n'avait rien de l'Apollon du Belvédère, mais qui en tout cas est superbement exécuté.

On peut regretter que l'*Introduction* ait été confiée à M. Albalat. Ni comme critique, ni comme penseur, M. Albalat n'était qualifié pour présenter Louis Veuillot au public catholique. Louis Veuillot, s'il vivait, n'aurait pas assez de dédain pour la méthode de style que préconise M. Albalat. Et quant au fond même des choses, M. Albalat n'est pas assez chrétien pour comprendre Louis Veuillot.

Je n'en donnerai pour preuve que la page v de l'Introduction :

« Pendant quarante ans, cet homme (L. V.) a donné le rare spectacle d'une foi inviolable, impérieuse, absolue, admettant toutes les rigueurs du dogme, toutes ses conséquences morales, toutes les pratiques de dévotion, pèlerinages, miracles, inquisitions et chapelets. »

Qu'est-ce que ce défilé d'épithètes à effet, « foi inviolable, impérieuse, absolue ? » Qu'est-ce que c'est que « toutes les rigueurs du dogme ? » Que veut dire cette accumulation finale, « pèlerinages, miracles », etc. ? Pourquoi ces pluriels retentissants, « inquisitions et chapelets ? » Voudrait-on nous préciser combien d'espèces « d'inquisitions » et combien d'espèces de « chapelets » Louis Veuillot a admirées ? Et cette foi de Louis Veuillot est-elle un spectacle si « rare ? »

M. Albalat poursuit :

« C'est le devoir de la critique d'arriver à comprendre un état d'esprit si éloigné de notre scepticisme moderne. »

S'il faut, pour y « arriver », tout l'effort que suppose cette lourde phrase, j'ai bien peur que l'on n'y arrive guère. — Et comment se propose-t-on d'y « arriver ? »

« Il faut pour cela se bien mettre dans l'esprit que *toute certitude religieuse est essentiellement intolérante.* »

Passons sans discuter, attendu que nous sommes, sur ce point, de l'avis diamétralement opposé ; et oyons l'application caricaturale que M. Albalat fait de ce principe à Louis Veuillot.

« Jamais Veuillot ne put concevoir qu'on ne fût pas croyant. L'incrédule l'exaspérait. »

Quelle pauvre intelligence que ce Veuillot dont les « conceptions » étaient si bornées ! — Mais voici bien une autre raison de son exaspération :

« C'est que l'incrédule n'offense pas seulement votre religion, *il blesse aussi votre amour-propre.* »

Louis Veuillot mû par des blessures d'amour-propre ! — On poursuit :

« Refuser de croire, n'est-ce pas un peu mépriser ceux qui croient ? Aussi l'incroyant fut-il toujours pour Veuillot un ignorant ou un cuistre, un homme de mauvaise foi ou un homme de mauvaises mœurs. Même l'incrédulité grave, celle qui se réclame de l'exégèse et de la science, l'incrédulité de Renan, par exemple, pour qui Mgr d'Hulst se montra si respectueux, est précisément celle que Veuillot poursuivit le plus violemment. »

Si « l'incroyant » avait « toujours » été pour Louis Veuillot ce qu'on nous dit là, Louis Veuillot serait un pauvre catholique, loin d'être, comme on nous l'a dit plus haut, le « plus grand catholique » qu'ait connu « le monde laïque. » Mais les mots n'ont pas pour M. Albalat le même sens que pour nous, puisqu'il qualifie « grave » l'incrédulité de Renan.

Je ne poursuis pas cette citation. Il suffit. Mais comment se tenir de demander encore quel sens prennent les mots dans la phrase suivante ? — « On le traita de lâche, lui qui s'était battu trois fois en duel, et très dangereusement, ayant eu sa redingote trouée d'une balle. » De quelle indignation eût bondi Louis Veuillot s'il eût su que l'on vît ici une marque de courage, lui qui avec tant d'humilité s'agenouillait et agenouillait les siens au lieu témoin de son duel pour demander à Dieu pardon de sa faute !

M. Albalat a pensé, par cette « introduction critique », honorer la mémoire de Louis Veuillot. Nous le remercions de sa bonne intention. Ce qu'on vient de lire témoigne que nous n'entendons pas de la même façon que lui l'honneur de ce grand homme.

Les Mystères de l'Histoire, par Andrew Lang. Trad. de l'anglais par T. de Wyzewa. — Un vol. in-12 de 356 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

M. Andrew Lang, historien, philosophe, folk-loriste, romancier, poète, est un des maîtres de la littérature anglaise contemporaine. Il n'est pas besoin, au surplus, de le présenter longuement à nos lecteurs, car deux des études qui figurent ici, *l'Imbroglio Shakespeare-Bacon*, et cette mélodramatique histoire de *La double existence de Jacques de la Cloche* (ce fils de Charles II d'Angleterre qui se serait fait jésuite) leur ont été exposées déjà par le menu (*Ami*, 1904, p. 247-249, 260-262).

Et, de façon générale, un livre qui s'intitule *Les Mystères de l'Histoire* n'a jamais besoin de longue présentation. Car les « mystères de l'histoire » attirent même les personnes qui ne se soucient pas autrement de ce qu'on appelle « la grande histoire. »

Tel, par exemple, que la philosophie de l'histoire du règne de Louis XIV laisse parfaitement calme, se passionnera pour ce « mystère » du *Masque de Fer*, qui est repris ici. M. Funck-Brentano pensait avoir démontré que le Masque de Fer était Mattioli, secrétaire du duc de Mantoue, coupable d'avoir révélé les négociations secrètes de Louis XIV pour la cession de Casal (voir un exposé de son argumentation, *Ami* 1903, p. 37) : or, voici que M. Lang apporte, à l'appui d'une autre hypothèse, des documents tirés des archives diplomatiques d'Angleterre : le mystérieux prisonnier ne serait qu'un valet nommé Martin, coupable ou soupçonné d'avoir pu apprendre de redoutables secrets au service de Roux de Marsilly, un huguenot qui avait tenté d'associer Charles II à une ligue protestante contre la France (ce Martin a été indubitablement prisonnier d'Etat, et prisonnier gardé sous le plus grand secret ; mais Mattioli aussi : seulement, d'après M. Lang, ce Mattioli serait mort en 1694 à l'île Sainte-Marguerite, et donc n'aurait pu suivre, en 1698, son geôlier Saint-Mars à la Bastille).

Autres mystères débrouillés ici : Gaspard Hauser, le mystérieux assassiné (ou suicidé) d'Ansbach en 1833, sur qui je me garderai de vous dire une pensée qui est celle de beaucoup de monde en Allemagne, ne voulant pas exposer l'*Ami* à se voir frapper d'interdit dans le grand-duché de Bade (l'une des dernières dissertations publiées sur le compte de Gaspard Hauser, il y a deux ans, en allemand, portait au frontispice : « Interdit sur les terres du grand-duc de Bade » ; peut-être était-ce une manière de réclame ?) — (affaire qui met en question non pas seulement l'honnêteté, mais la légitimité même de la maison grand-ducale actuellement régnante en Bade) ; — l'*Assassinat d'Escovedo*, secrétaire du fameux don Juan d'Autriche, assassiné en 1571, sur l'ordre de

Philippe II : on connaît le nom de tous les complices, depuis le roi d'Espagne jusqu'au bravo chargé du coup final : le mystère gît dans le *pourquoi* du meurtre : politique ou vulgaire intrigue d'amour ? — *Le Mystère de Campden* (1660) : disparition de sir Harrisson, régisseur des propriétés de la vicomtesse Campden : invraisemblances folles que l'on a essayé de mettre au compte de l'hystérie ou du somnambulisme et dont la clef est peut-être dans la nature des secrets dont Harrison avait pu être dépositaire au cours des années de la Révolution d'Angleterre ; — *Saint-Germain l'Immortel* (1747-1760), l'ami de Louis XV et de Mme de Pompadour, l'immortel revenant dont l'omniscient Larousse lui-même n'essaie pas de démêler l'identité ni de préciser la date ni le genre de mort (avant, pendant ou après la Révolution ? en prison ou dans le palais du prince Charles de Hesse ? sous les espèces du major Fraser ou autrement ?) ; — *La conspiration des Gowrie* (contre Jacques VI d'Ecosse, le 5 août 1600) : y eut-il conspiration ? qui fut le conspirateur ? le roi lui-même, ou les Gowrie ? Les victimes furent-elles réellement victimées ? — *L'aventure d'Elisabeth Canning* (1753), condamnée à sept ans de déportation pour faux témoignage et probablement victime du fameux « *bon sens* » du XVIII[e] siècle, qui taxait d'invraisemblable, et donc de faux, tout ce qui lui semblait dépasser les limites de son petit concept ; — *Le Spectre de Fisher* (1826), affaire dont tout le monde parle encore en Angleterre et qui intéresse les amateurs d'occultisme : on y voit (comme en diverses autres affaires rappelées par M. Lang) le fantôme de la victime apparaître et révéler le lieu où les assassins ont caché le corps.

Le Divin. *Expériences et hypothèses*, par Marcel Hébert, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. — Un vol. in 8 de 316 p., 5 f. — Paris, Alcan.

Ce livre est l'œuvre d'un prêtre qui, après s'être dévoué de longues années et avec un réel succès à l'éducation de la jeunesse chrétienne dans un de nos plus célèbres établissements libres de Paris, a quitté, il y a trois ou quatre ans, l'habit ecclésiastique et accepté une chaire à l'Université nouvelle de Bruxelles (Université libre, fondée par la libre-pensée belge pour faire échec à l'Université catholique de Louvain et aux deux Universités d'Etat, Gand et Liège, point assez « libres » dans leur pensée). Il avait passé la cinquantaine déjà ; il avait perdu la foi lentement, insensiblement presque, au contact des doctrines d'un subjectivisme teinté de panthéisme. Il n'a jamais été en possession de la vérité de la philosophie chrétienne. Ceux qui l'ont connu disent qu'il a toute sa vie été panthéiste. Ils l'aimaient pour ses heureuses et généreuses qualités, fermant les yeux sans doute sur le péril que créait pour lui cet état d'esprit ; ils n'ont pas cessé de l'aimer.

On comprend, après cela, ce qu'a de douloureux pour nous la lecture de ces pages où un homme qui fut notre confrère traite de matières qui nous sont si chères. Il en traite sans haine, avec une sérénité où jamais rien ne se révèle des orages qui ont dû bouleverser son âme On est presque tenté de le regretter pour lui. S'il y portait plus de passion, peut-être le retour semblerait-il moins éloigné. Et d'autre part, on est si consolé de l'entendre parler de nous, de nos mystiques, avec une sincère estime, avec admiration même, de l'entendre les venger d'imputations qui ont été formulées contre eux par des gens qui étaient moins que lui au courant de ces choses.

Les « expériences et hypothèses » dont il est question dans ce livre, ce ne sont pas les siennes propres, mais celles qui ont cours et s'entrechoquent à l'heure qu'il est dans le monde philosophique. Car il est incroyable jusqu'à quel point on se préoccupe et se passionne, dans le monde de la philosophie séparée, pour ces questions de sentiment religieux en général et de phénomènes mystiques en particulier ; et il est malheureux que l'on entende parfois des prêtres dédaigner ces choses et les mettre en bloc au compte d'imaginations maladives.

M. Hébert fait donc ici la critique du sentiment religieux, des divers types d'expérience religieuse constatés dans l'humanité. Car il y a plusieurs types religieux, il y a plusieurs manières de penser, dit-il, donc aussi plusieurs manières de penser le divin. Et de même qu'il n'est pas qu'un seul procédé de pensée, mais, pour le moins, trois grands types généraux selon que *prédomine* l'émotivité, l'intellectualité ou la tendance à l'action : — de même aussi, les manifestations en matière religieuse varient selon que, dans la conscience religieuse, *prédomine* l'élément *émotif*, l'élément *intellectuel* ou l'élément *actif*.

Prédominance de l'élément émotif : les *mystiques :* il note ce qu'il y a d'erroné et d'étroit dans la conception de ceux qui ne veulent voir dans les délices mystiques qu'un érotisme dévié ou un vulgaire épicurisme : les délices de l'extase ne sont pas tout dans la vie mystique, et ne dispensent pas de la lutte toujours dure contre les tendances inférieures. Les mystiques poursuivent l'amour, mais pour atteindre la sainteté. Ils sont passionnés d'amour, mais passionnés surtout de perfection morale. C'est quelque chose de parfait qu'il leur faut à aimer, quelque chose de parfait qu'il leur faut à imiter : « Ce n'est plus le simple sentiment du parfait, c'est l'*obsession* du parfait, mais l'obsession rend témoignage à l'existence du sentiment... Les exagérations maladives, les aberrations pathologiques, les excentricités regrettables ne doivent jamais nous faire perdre de vue ces constatations. »

Prédominance de l'élément intellectuel : les *métaphysiciens :* discussion des arguments traditionnels « dits preuves de l'existence de Dieu » ; le problème de la personnalité divine au triple point de vue métaphysique, historique et psychologique (c'est ici la grande pierrre d'achoppement de M. Hébert : le dernier article qu'il a signé alors qu'il n'avait pas encore quitté nos rangs, était intitulé : *La dernière idole*, dans *Revue de Métaphysique et de Morale*, et cette « dernière idole », dernier vestige de l'antique paganisme ! c'est le « Dieu personnel ! »), — le problème de la finalité et de la Providence, l'objection de l'existence du mal et la multiplicité des solutions que l'on a tenté d'y apporter ; — le problème de la grâce et de la liberté.

Prédominance de l'élément actif : inanité des efforts de ceux qui ont prétendu ramener l'activité religieuse à l'activité morale, — à l'activité subconsciente ou inconsciente, — à l'activité vitale (procédé dynamique, suggestion qui augmente la vie) : — autant d'explications qui sont intéressantes et vraies dans ce qu'elles affirment, mais incomplètes et insuffisantes à rendre compte du fait religieux si l'on n'y ajoute cet élément *sui generis* que, sous les noms de *meilleur*, de *parfait*, on constate dans tous les témoignages religieux (M. Hébert ne dit pas : sous le nom de *Dieu*, parce que ce nom inclut encore une idée de personne et que, pour lui, l'idée de rapports personnels avec une divinité personnelle n'est pas essentielle au sentiment religieux).

C'est cette tendance au « meilleur », au « parfait » (puisque l'on ne veut pas désigner Dieu par son nom personnel), c'est cette tendance qui est de l'essence de la vie humaine, et qui par conséquent a toujours subsisté et subsistera toujours, et qui par conséquent fournira toujours au sentiment religieux, aux religions, leur base solide d'ordre expérimental, quel que soit d'ailleurs le dosage des éléments émotifs, intellectuels, actifs, dosage très variable selon les tempéraments.

Quant à vouloir préciser les formes religieuses que pourra se créer l'humanité, ce serait « aussi oiseux que de prétendre deviner et déterminer les formes d'art de l'avenir ». M. Hébert se dit persuadé que l'œuvre de

critique et d'analyse qui s'opère en ce moment amènera une épuration du sentiment religieux. — Quelle douleur de voir tant de talent, tant d'érudition, tant de sincérité et d'honnêteté intellectuelle se dépenser dans ce livre pour se clore sur ce vague espoir de formes indécises dont on ne veut préciser qu'une chose : c'est qu'elles seront supérieures à la révélation chrétienne de Dieu !

LITURGIE

Q. — 1° Qu'est-ce qui constitue l'autel fixe ?

2° Sur quoi doit reposer la base de cet autel ? Quelques-uns pensent qu'il faut nécessairement que la base soit construite et repose sur le sol, sur la terre ferme, et que, dans le cas d'une église ou chapelle ayant un soubassement, la base de l'autel doit être reliée au sol par une construction, par exemple par une ou des colonnes de briques ou de fer. Qu'en est-il en réalité ?

3° Le *titulus seu Sanctus Titularis altaris fixi* doit-il nécessairement être un saint, ou peut-il être *aliqua res vel persona sacra* comme le *Titulus ecclesiæ* ?

En particulier, un autel peut-il être consacré *in honorem SS. Trinitatis*, ou *in honorem SS. Sacramenti* ?

4° Une chapelle bénite solennellement a pour titulaire le Sacré-Cœur de Marie. Les deux autels du transept sont dédiés, l'un au Sacré-Cœur de Jésus, l'autre au Sacré-Cœur de Marie. — L'autel principal, celui du chœur, où réside le Saint-Sacrement, peut-il être consacré *in honorem SS. Sacramenti* ? Y aurait-il *idem objectum et sub eadem ratione* par rapport à l'autel du transept dédié au Sacré-Cœur de Jésus ?

R. — Ad I. Many, dont l'enseignement résume celui des canonistes et des liturgistes, dit à propos de l'autel fixe : « Altare triplici elemento constat : 1° *tabula* seu *mensa* superiori ; 2° *stipite* seu structura inferiori ; 3° *conjunctione* utriusque per modum unius, ita ut Altare sit illud totum quod *tabula* et *stipite* constet. — Dicitur autem hoc altare *fixum*, quia nempe tabula immobiliter adhæret stipiti, ita ut ab eo separari nequeat, quin execretur altare. »

Cet autel, qu'il ne faut pas confondre avec l'autel privilégié auquel est attachée une indulgence plénière pour les morts, se compose alors d'une table en pierre ou en marbre, qui couvre toute la surface du *stipes*. Celui-ci, à son tour, est ou en moellons et forme un massif sur lequel la table repose dans toute sa longueur, ou bien se compose au moins de colonnes en pierre qui supportent ladite table ; puis, aux quatre angles de l'autel, l'évêque consécrateur relie *moralement* table et support par l'onction du saint chrême à leur point de jonction.

Moyennant ces trois conditions, l'autel est validement et licitement consacré ; mais c'est encore mieux que table et support soient unis même *physiquement* l'un à l'autre par du ciment, *ut vitetur*, dit Gasparri, *periculum amotionis tabulæ*.

Ad II. Si la base de l'autel repose sur un fonds solide, il ne faut rien de plus. Qu'importe ici la matière ? Terre, pierre, plancher, poutres en fer, voûte, etc., peuvent indifféremment lui servir de fondement. Cela résulte de l'enseignement unanime des auteurs.

Ad III. Les liturgistes s'accordent à dire que l'autel fixe est toujours consacré sous le vocable d'un mystère ou d'un saint, et s'il s'agit du maître-autel, son vocable ne peut être que celui même de l'église. (Cf. Many, *De locis sacris*, n. 135, et le Pontifical Romain, *De Altaris consecratione quæ fit sine ecclesiæ Dedicatione)*. Mais en somme, on peut consacrer un autel en l'honneur de la sainte Trinité ou du Saint Sacrement.

Ad IV. L'autel principal ne peut être consacré ici sous le vocable du Saint-Sacrement, parce que la chapelle est dédiée au Sacré-Cœur de Marie. Mais dans la même église, pourrait-on consacrer à la sainte Vierge deux autels sous des vocables différents, v. g. l'Assomption et le Saint Cœur de Marie ? Nous le pensons, parce que l'Eglise permet d'exposer dans la même église la statue de Notre-Dame de Lourdes, quoiqu'il y ait déjà une autre statue de la Sainte Vierge, v. g. la Vierge-Mère ; mais pour plus de sûreté, si le cas se présentait, il serait bon de prendre l'avis de son évêque.

Q. — Je possède un seul ciboire et deux calices. Quand le ciboire est à peu près épuisé, les quelques hosties consacrées qui restent, je les place sur une patène, ou dans un calice que je couvre d'une pale et que je renferme dans le tabernacle. Je purifie le ciboire, je le garnis d'hosties que je consacre à la messe du lendemain, et alors je remets dans ce ciboire les saintes espèces déposées provisoirement sur la patène ou dans le calice. Ma manière de faire est-elle liturgique ?

R. — Il serait plus correct de laisser dans le ciboire ce qui reste d'hosties consacrées, et de placer le lendemain, comme le dit la Rubrique, les hosties à consacrer, soit sur le corporal, soit dans un calice, ou même sur la patène, si elle suffisait à les contenir. *(Rit. serv.*, Tit. II, n. 3).

En cas de communion, vous distribuez alors les hosties anciennes ; sinon, vous les consommez : « Ubi eas consecraverit, veteres primo distribuat, vel sumat » (Rituel, Tit. IV, chap. I, n. 7) ; puis, vous purifiez le ciboire, et vous y replacez les hosties nouvellement consacrées.

Outre que cette méthode est régulière et n'a rien de compliqué, tout mélange des anciennes hosties avec les nouvelles devient impossible, et par suite on n'est pas exposé à en conserver quelques-unes au delà du temps fixé par le droit. (Cf. Van Der Stappen, tom. III, n. 334 ; De Herdt, tom. I, n. 281).

Q. — 1° En 1899, page 621, à l'occasion d'une question sur les changements possibles dans les oraisons pour les défunts, vous émettiez le principe : « Qu'on pouvait faire les modifications de genre et de nombre nécessaires pour que les oraisons s'appliquent à ceux pour lesquels on les emploie. »

Depuis, en 1901, page 1135, une réponse un peu différente a été donnée au premier cas qu'on vous proposait alors. Faut-il conclure qu'on ne peut changer dans aucun cas le genre et le nombre ?